

Délibération N°2021-015

Compte financier 2020.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2021

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le budget agrégé comprend le budget principal UNICAEN et le budget annexe immobilier (BAIM).

Article 2 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 2307 ETPT sous plafond Etat et 260 ETPT sous plafond établissement pour un plafond global de 2567 ETPT.
- 252 478 432 € d'autorisations d'engagement (dont 229 339 794 € pour UNICAEN et 23 138 638 € pour le BAIM).
- 232 221 916 € de crédits de paiement (dont 227 435 606 € pour UNICAEN et 4 786 310 € pour le BAIM).
- 231 292 753 € de recettes (dont 226 856 032 € pour UNICAEN et 4 436 721 € pour le BAIM).
- - 929 164 € de solde budgétaire (déficit) (dont -579 575 € pour UNICAEN et - 349 589 € pour le BAIM).

Article 3 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 2 096 581 € de variation de trésorerie (dont - 1 116 305 € pour UNICAEN et - 980 276 € pour le BAIM).
- 5 624 786 € de résultat patrimonial (dont 3 328 646 € pour UNICAEN et 2 296 140 € pour le BAIM).
- 6 400 960 € de capacité d'autofinancement (dont 3 146 450 € pour UNICAEN et 3 254 510 € pour le BAIM).
- - 907 032 € de variation de fonds de roulement (dont - 510 453 € pour UNICAEN et - 396 579 € pour le BAIM).

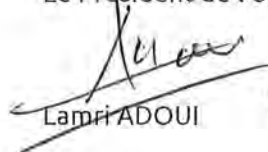
Article 4 :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Résultat du vote : Unanimité (34 pour).

Fait à Caen, le 15 mars 2021,

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

Consommation des emplois 2020

CONSOMMATION MOYENNE 2020

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat	Emplois sous plafond établissement	Plafond global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, Enseignants-Chercheurs, Chercheurs	Permanents	Titulaires	1 077		1 077
		CDI	1	8	9
	Non permanents	CDD	312	110	422
S/total EC			1 390	118	1 508
BIATSS	Permanents	Titulaires	769		769
		CDI	43	43	86
	Non permanents	CDD	106	99	205
S/total Biatss			917	142	1 059
Totaux			2 307	260	2 567

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat	2 485
---	-------

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Agrégé Compte financier 2020

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES			
	Exécuté n-1		Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 11/12/2020		Montants exécutés		Réalisé n-1	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 11/12/2020	Montants réalisés	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	187 230 992	187 230 992	189 000 000	189 000 000	187 830 603	187 830 603	230 074 764	234 355 753	230 656 437	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>54 368 929</i>	<i>54 368 929</i>	<i>56 779 264</i>	<i>56 779 264</i>	<i>54 553 845</i>	<i>54 553 845</i>	191 339 132	193 134 700	193 560 797	Subvention pour charges de service public
							1 099 505	248 208	1 339 058	Autres financements de l'Etat
							2 288 945	1 921 780	1 911 592	Fiscalité affectée
Fonctionnement	29 128 590	28 515 540	35 308 339	35 119 824	31 359 786	29 570 711	13 193 137	18 128 003	14 471 549	Autres financements publics
							22 154 045	20 923 062	19 373 441	Recettes propres
Intervention			-	-						
							3 500 000	2 438 800	636 316	Recettes fléchées*
Investissement	10 152 457	10 584 979	35 479 810	17 634 411	33 288 043	14 820 602	1 200 000	738 800	636 316	Financements de l'Etat fléchés
							2 300 000	1 700 000	-	Autres financements publics fléchés
							-	-	-	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	226 512 039	226 331 512	259 788 149	241 754 235	252 478 432	232 221 916	233 574 764	236 794 553	231 292 753	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		7 243 251						4 959 683	929 164	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 4
Equilibre financier Agrégé Compte financier 2020

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS			FINANCEMENTS		
	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 11/12/2020	Montants exécutés	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 11/12/2020	Montants exécutés	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	5 704 655	929 164	744 972	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>	<i>5 704 655</i>	<i>579 575</i>	-	-	<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>	<i>0</i>	<i>349 589</i>	<i>744 972</i>	<i>-</i>	<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	285 322	280 994	-	3 566	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	2 165 000	3 137 443	1 450 000	2 247 453	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	0	-		-	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	8 154 977	4 347 600	2 194 972	2 251 019	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)			5 960 005	2 096 581	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>459 650</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 171 564</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>6 419 655</i>	<i>925 017</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	8 154 977	4 347 600	8 154 977	4 347 600	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Agrégé Compte financier 2020

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 11/12/2020	Montants exécutés	PRODUITS	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 11/12/2020	Montants exécutés
Personnel	186 532 077	185 733 662	Subventions de l'Etat	193 134 700	194 355 954
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	56 755 333	54 553 845	Fiscalité affectée	1 921 780	2 254 035
Fonctionnement autre que les charges de personnel	50 187 747	47 261 325	Autres subventions	10 555 100	7 735 017
Intervention (le cas échéant)	0	0	Autres produits	33 378 062	34 274 768
TOTAL DES CHARGES (1)	236 719 824	232 994 987	TOTAL DES PRODUITS (2)	238 989 642	238 619 773
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	2 269 818	5 624 786	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	238 989 642	238 619 773	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	238 989 642	238 619 773

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 11/12/2020	Montants exécutés
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	2 269 818	5 624 786
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	12 800 000	14 026 840
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 955 000	3 025 565
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	311 295
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	131 401
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	9 500 000	10 404 995
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	2 614 818	6 400 960

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 11/12/2020	Montants exécutés	RESSOURCES	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 11/12/2020	Montants exécutés
Insuffisance d'autofinancement	0		Capacité d'autofinancement	2 614 818	6 400 960
Investissements	17 634 411	14 598 787	Financement de l'actif par l'Etat	994 800	1 313 448
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	8 772 903	6 292 114
			Autres ressources	290 000	0
Remboursement des dettes financières	285 322	314 768	Augmentation des dettes financières	0	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	17 919 733	14 913 554	TOTAL DES RESSOURCES (6)	12 672 521	14 006 522
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0		Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	5 247 213	-907 032

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 11/12/2020	Montants exécutés
Niveau initial du FONDS DE ROULEMENT	26 960 676	26 924 165
Niveau initial du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-11 011 001	-11 047 512
Niveau initial de la TRESORERIE	37 971 677	37 971 677
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-5 247 213	-907 032
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	712 792	1 189 549
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-5 960 005	-2 096 581
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	21 713 464	26 017 133
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-10 298 209	-9 857 963
Niveau final de la TRESORERIE	32 011 673	35 875 096

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

COMPTE DE RESULTAT UNICAEN 2020

CHARGES	EX 2020	EX 2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	9 082,05	22 157,19
Marchandises et approvisionnements, travaux et services & charges liées à la variation des stocks	25 928 161,65	22 943 659,34
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	110 383 770,62	109 893 231,27
Charges sociales	74 982 258,28	74 319 159,82
Intéressement et participation		
Autres charges de personnel	367 633,08	354 755,56
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)*	6 980 914,02	8 459 305,29
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	14 338 135,39	14 116 791,02
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	232 989 955,09	230 109 059,49
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositif d'intervention pour compte propre		
Transfert aux ménages		
Transferts aux entreprises		
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres collectivités		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		
Dotations aux provisions et dépréciations		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		
TOTAL CHARGES DE FONTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	232 989 955,09	230 109 059,49
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêt	2 895,44	2 850,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Pertes de change	2 027,00	1 520,08
Autres charges financières	109,60	268,95
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	5 032,04	4 639,03
Impôt sur les sociétés		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	5 624 786,15	4 418 267,37
TOTAL CHARGES	238 619 773,28	234 531 965,89

PRODUITS	EX 2020	EX 2019
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public	193 557 164,00	191 564 161,21
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	8 515 855,16	10 541 646,78
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Dons et legs	17 951,93	20 808,67
Produits de la fiscalité affectée	2 254 034,69	4 972 726,00
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Ventes de biens ou prestations de services	19 480 486,60	16 220 282,09
Produits de cessions d'éléments d'actif	131 400,92	143,00
Autres produits de gestion	1 228 305,70	1 475 766,33
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
Autres produits		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	3 025 565,14	
Reprises du financement rattaché à un actif	10 404 995,38	9 735 208,42
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	238 615 759,52	234 530 742,50
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations et des prêts		
Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
Intérêts sur créances non immobilisées	178,02	418,25
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Gains de change	3 790,20	717,50
Autres produits financiers	45,54	87,64
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	4 013,76	1 223,39
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		
TOTAL PRODUITS	238 619 773,28	234 531 965,89

BILAN AGREGE 2020

ACTIF	Exercice 2020			EX 2019
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 973 789,05	1 024 796,42	948 992,63	574 128,41
			-	-
Immobilisations corporelles	340 679 657,51	92 604 604,75	248 075 052,76	247 854 577,10
Terrains	51 003 048,52	761,58	51 002 286,94	51 062 415,96
Constructions	217 570 582,48	49 028 174,14	168 542 408,34	174 574 980,56
Installations techniques, matériels, et outillage	34 476 822,34	23 330 680,74	11 146 141,60	9 005 586,77
Collections	9 994,56	9 441,39	553,17	805,43
Biens historiques et culturels			-	-
Autres immobilisations corporelles	29 049 101,71	20 235 546,90	8 813 554,81	7 559 512,86
Immobilisations mises en concession			-	-
Immobilisations corporelles en cours	7 996 596,22		7 996 596,22	5 610 126,93
Avances et acomptes sur commandes	573 511,68		573 511,68	41 148,59
Immobilisations grevées de droits			-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)			-	-
			-	-
Immobilisations financières	16 210,00		16 210,00	18 976,25
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	342 669 656,56	93 629 401,17	249 040 255,39	248 447 681,76

ACTIF CIRCULANT				
Stocks	754 355,32	634 026,69	120 328,63	149 345,75
Créances			-	-
Créances sur des entités publiques des OI et la CE	17 641 807,35	402 207,65	17 239 599,70	14 788 644,91
Créances clients et comptes rattachés	7 992 560,98	182 132,37	7 810 428,61	3 968 766,59
Créances sur les redevables			-	-
Avances et acomptes versés sur commandes			-	4 799,58
Créances pour ORT (dispositifs d'intervention)			-	-
Créances sur les autres débiteurs	29 329,87		29 329,87	22 768,69
Charges constatées d'avance	261 595,40		261 595,40	62 074,27
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	26 679 648,92	1 218 366,71	25 461 282,21	18 996 399,79
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement			-	
Disponibilités	35 875 096,03		35 875 096,03	37 972 672,45
Autres			-	
TOTAL TRESORERIE	35 875 096,03	-	35 875 096,03	37 972 672,45
Comptes de régularisation				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	405 224 401,51	94 847 767,88	310 376 633,63	305 416 754,00

PASSIF	EX 2020	EX 2019
FONDS PROPRES		
Financements reçus		
Financement de l'actif par l'Etat	164 665 390,38	168 554 918,18
Financement de l'actif par des tiers	62 795 958,84	61 710 485,13
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	24 363 827,55	19 506 044,38
Report à nouveau	10 729 194,90	11 164 089,54
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 624 786,15	4 418 267,37
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	268 179 157,82	265 353 804,60
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	-	2 955 000,00
Provisions pour charges	594 720,00	511 761,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	594 720,00	3 466 761,00
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	5 057 926,12	5 367 500,00
Dettes financières et autres emprunts	7 218,64	12 412,64
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	5 065 144,76	5 379 912,64
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 938 816,22	2 856 292,23
Dettes fiscales et sociales	7 234 647,46	6 842 691,11
Avances et acomptes reçus	21 808 910,37	19 546 133,51
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers	931 113,61	442 669,50
Autres dettes non financières	91 585,50	106 978,54
Produits constatés d'avance	2 532 537,89	1 419 850,29
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	36 537 611,05	31 214 615,18
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	-	1 660,58
TOTAL TRESORERIE	-	1 660,58
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	310 376 633,63	305 416 754,00

L'annexe aux comptes 2020

Présentation du document

Le présent document est un état financier qui complète et commente les informations fournies dans le bilan et le compte de résultat. Il vise à apporter les explications nécessaires pour une meilleure compréhension de ces documents comptables et accompagne les informations qu'ils contiennent.

Il est établi selon les préconisations de l'instruction du 17 décembre 2019 de la direction générale des finances publiques n° CPAE1937939J portant instruction comptable commune, publiée au BOFIP-GCP-19-0055 du 16/01/2020.

La note est établie par ailleurs en tenant compte du passage effectif de l'établissement à la GBCP au 1^{er} janvier 2017. Cette annexe est en conséquence établie selon les modalités de présentation exposées par la norme 1 de l'instruction commune : Modalités de présentation des états financiers.

Les éléments mentionnés dans cette annexe sortent réputés significatifs dès lors qu'ils répondent à l'une des conditions suivantes :

- Le poste représente un certain pourcentage du total du bilan ;
- La variation représente entre 10 et 20% du montant total du poste ;
- Le montant considéré représente plus de 10% du bénéfice net.

SOMMAIRE

1.....	Les faits marquants de l'exercice
2.....	Les règles et méthodes comptables
3.....	Les analyses des postes du bilan
4.....	Les analyses du compte de résultat
5.....	Autres informations
6.....	Les effectifs
7.....	Les annexes

1 - Les faits marquants de l'exercice 2020

L'Université a connu un mode de fonctionnement inhabituel au cours de l'exercice 2020 en raison de la crise sanitaire. Les services financiers se sont fortement mobilisés pour faire face aux dépenses urgentes de l'établissement et percevoir l'ensemble des recettes attendues.

Sur le plan comptable, compte tenu de ce contexte, l'année 2020 se caractérise par une modification substantielle des postes de dépense et par un investissement important.

Néanmoins, bien que le compte de résultat fait apparaître une augmentation des charges de fonctionnement (+ 2,88 millions d'€), une augmentation des produits plus importante est également constatée (+ 4,09 millions), ce qui a permis d'améliorer le résultat bénéficiaire par rapport à l'année 2019 de 1,21 millions.

Ainsi le bénéfice constaté est passé de **4 418 267 €** à **5 624 786 €**

Quant au bilan patrimonial de l'établissement, l'année 2020 s'est caractérisée par la poursuite des travaux de fiabilisation de l'inventaire physique en collaboration avec les composantes (sorties d'actifs votées lors de 2 Conseils d'administration).

La dévolution patrimoniale des immeubles à l'Université s'est également concrétisée par la modification de la structure du bilan comptable de l'établissement et la création du Budget Annexe Immobilier (BAIM), à compter du 1^{er} janvier 2020.

Enfin, le litige avec le CHU depuis de nombreuses années, sur le montant des loyers d'occupation pour les années antérieures à 2015 est résolu. Le montant arbitré par les Ministères a été arrêté à la somme de 3 910 000 € et entièrement réglé sur l'exercice 2020.

2 - Les règles et méthodes comptables

Rappel : accès aux RCE (Responsabilités et Compétences Elargies) et certification des comptes

L'UNICAEN a accédé au 1^{er} janvier 2011 aux responsabilités et compétences élargies (RCE) prévues par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) et le décret du 27 juin 2008, dont l'une des principales conséquences est le transfert par l'Etat de la masse salariale du Titre 2 de son budget.

La loi de 2007 prévoyant une certification annuelle des comptes par un commissaire aux comptes, l'UNICAEN a donc missionné le Cabinet Mazars par une procédure de Marchés Publics, portant sur les exercices 2017 à 2022 inclus.

Les années prises en référence dans cette annexe relative aux comptes 2020 sont donc comparables, en particulier pour les chiffres de dépenses de masse salariale et ceux des subventions reçues de l'Etat pour financer les charges de service public (SCSP).

Les comptes annuels des EPSCP sont établis selon les principes comptables repris par l'instruction numéro CPAE1937939J du 17 décembre 2019 et en conformité avec le plan comptable général découlant de l'instruction comptable commune.

Dès lors, la présentation des comptes relatifs à l'exercice 2020 est comparable dans les méthodes suivies à celles qui ont permis d'établir les comptes relatifs à l'exercice 2019.

Ainsi, l'Université s'étant dotée, depuis le 1er janvier 2017, d'un logiciel compatible avec la GBCP, elle a donc appliqué en 2020 le décret GBCP. Le bilan d'entrée 2020 est donc comparable à celui de sortie 2019.

2.1 - Les principes comptables de base

Les comptes de l'Université de Caen (qui intègrent les comptes de l'université et du Budget Annexe Immobilier depuis le 1^{er} janvier 2020), Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis conformément au nouveau référentiel comptable applicable à compter du 1er janvier 2017 :

- En conformité avec le Plan Comptable Général (PCG) résultant du règlement n° 99-03 du 29 avril 1999 modifié, du Comité de la réglementation comptable.
- En conformité avec la nouvelle nomenclature M9 applicable aux comptes clos au 31 décembre 2020 ;
- Suivant les préconisations de l'instruction du 20 novembre 2013 sur la comptabilisation des subventions reçues au sein des établissements publics nationaux.
- Suivant les préconisations de l'instruction du 27 novembre 2013 relative aux modalités de comptabilisation des droits à congés, des comptes épargne temps (CET), des heures supplémentaires et des heures complémentaires.
- Suivant les préconisations de l'instruction du 29 janvier 2014 relative à la comptabilisation des transferts d'actifs entre entités du secteur public.
- Suivant les préconisations de l'instruction du 9 avril 2014 relative aux modalités de mise en œuvre de la comptabilisation par composants des actifs.
- Suivant l'instruction FCPE1525868J du 16 octobre 2015 relative au retraitement des ressources affectées.
- Et suivant les préconisations du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNOCP)

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- o Continuité d'exploitation
- o Permanence des méthodes comptables
- o Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2 - Les immobilisations et subventions d'investissement et leurs amortissements respectifs

2-2-1) Immobilisations corporelles et incorporelles

Méthode d'intégration à l'actif des comptes :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et chacune des immobilisations est comptabilisée en tant qu'élément indivisible de l'actif principal et pour son coût total dans le respect de l'instruction du 09/04/2014 :

- Le prix d'achat après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes ;
- Tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Méthode et durée d'amortissement :

Suite au vote du Conseil d'Administration, les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2011 sont amortis à compter du jour de la mise en service suivant la méthode du prorata-temporis. Ils étaient précédemment amortis par annuité à compter du 1^{er} janvier suivant.

Lors de la reprise des biens de l'inventaire dans la comptabilité GBCP en 2017, tous les biens ont été repris selon la méthode du prorata-temporis qui s'applique aussi à la neutralisation de leur financement.

Le Conseil d'administration du 6 avril 2012 a fixé les durées d'amortissement suivantes et les comptes prévus dans l'instruction comptable commune (M9) sont indiqués ci-après :

Catégorie d'immobilisation	Cpte M9.3	Compte M9	Durée
Logiciels, brevets, licences	205	205	5 ans
Constructions	2131	2131	30 ans
Installations générales, agencements, aménagements de constructions	2135	2135	20 ans
Installations techniques, matériels et outillages			
Installations techniques complexes	2151	2151	10 ans
Installations à caractère spécifique	21531/35/38	21531/35/38	5 ans à 10 ans
Matériel scientifique	21536/21537	2154	5 ans à 10 ans
Matériel d'enseignement	2154	2156	10 ans
Agencement du matériel et outillage	2157	2157	10 ans
Collections	216	216	10 ans
Autres immobilisations corporelles			
Agencements divers	2181	2181	20 ans
Matériel de transport	2182	2182	7 à 10 ans
Matériel de bureau	2183	21831	10 ans
Mobilier	2184	2184	10 ans
Matériel informatique	2187	21832	3 à 5 ans
Matériel divers	2188	2188	10 ans

Composition des postes d'actifs :

Les immobilisations incorporelles se composent exclusivement de logiciels, brevets et licences.

Les immobilisations corporelles et leur variation se décomposent en :

1/ Patrimoine immobilier (terrains et constructions) : l'évaluation des biens chiffrés en 2010 par le CBRE et intégrés dans le patrimoine a fait l'objet d'une nouvelle évaluation en 2014 en collaboration entre les services de l'Université et ceux de France Domaines. Les nouvelles évaluations ont été intégrées en comptabilité en date du 01/01/2015, les anciennes évaluations de 2010 ont été sorties à la même date. Concomitamment une sortie des travaux menés dans ces bâtiments entre les deux évaluations a été opérée.

2/ Actifs mobiliers : les travaux engagés concernant la fiabilisation de l'inventaire physique des biens mobiliers de l'établissement se sont poursuivis. La procédure mise en place d'apurement régulier et permanent des actifs mobiliers (1 fois par an à minima) et de vérification systématique de présence des biens d'une valeur significative (supérieure à 15.000 €) a permis de procéder à 2 opérations de sortie d'actifs, votées lors des Conseils d'administrations des 19 juin et 11 décembre 2020.

Ce travail continuera à être mené très régulièrement en lien avec les services techniques (DSI, DPL) et les composantes, en particulier les laboratoires pour les biens scientifiques.

3/ Les immobilisations en cours concernent principalement la poursuite des études et travaux de réhabilitation du CREC et du bâtiment B.

Les immobilisations financières concernent des prêts octroyés aux personnels par l'Université et l'acquisition de titres de participation dans la SAS ENERGIES MARINES RENOUVELABLES, à l'automne 2019 pour un montant de 15 000 €.

2-2-2) Les subventions d'investissement

Lors de la préparation des budgets, primitifs et rectificatifs, les subventions connues et fléchées pour l'investissement sont inscrites puis titrées et comptabilisées en section d'investissement.

La reprise des subventions d'investissement s'effectue en parallèle des amortissements pratiqués sur les biens financés par ces financements auxquels elles ont été rattachées.

Les financements externes sont inscrits au bilan en tant que financements rattachés à des actifs, soit au vu des précisions contenues dans les décisions attributives de subvention, dans le respect de la partie versante, soit d'après la réalité et la connaissance de l'origine du financement de l'actif, suivant les modalités prévues par l'instruction du 18 décembre 2012.

3 – Analyse des postes du bilan

3.1 - Actifs immobilisés (cf. annexe 4 du compte financier)

Le montant est valorisé selon les coûts complets d'acquisition des immobilisations. Le montant des entrées d'actifs s'est élevé à **14 885 076 €** et le montant des sorties d'actif s'est élevé à **1 373 676 €**.

Le montant de l'actif immobilisé s'élève désormais à **342 669 657 €**, amorti pour une valeur de **93 629 401 €**, soit une valeur nette de **249 040 255 €** en légère augmentation après plusieurs années de diminution.

Il se répartit de la manière suivante :

- Budget Annexe Immobilier : **277 083 745 €** amorti pour une valeur de **49 028 737 €** ;
- Unicaen : **65 585 911 €** amorti pour une valeur de **44 600 664 €**.

Cela tendait à traduire un renouvellement insuffisant du patrimoine immobilier au vu de sa dépréciation, calculée depuis 2012 selon des modalités identiques. Néanmoins, l'effort d'investissement en matériels pédagogique et d'informatique, lié à la crise COVID, conjugué avec le démarrage des travaux du bâtiment B au deuxième semestre 2020 et la poursuite des travaux du CREC, a permis de corriger cette tendance dès 2020. Elle devrait se poursuivre sur l'année 2021 avec une forte augmentation du rythme des chantiers.

La valeur nette des immobilisations incorporelles s'élève à **948 993 €**, en augmentation de 65 %, illustre à elle seule, les efforts d'investissement effectués lors de la crise COVID en matière d'acquisition de licences informatiques.

La valeur brute du poste des constructions augmente de **1 480 243 €** ce qui traduit un renouvellement des aménagements de ces constructions. Ce poste s'amortit pour **7 622 138 €**.

Le poste des immobilisations en cours continue d'augmenter fortement (+42.5 %) en raison des travaux menés au CREC et désormais sur le bâtiment B. Il s'élève désormais à **7 996 596 €**.

Le poste Matériel d'enseignement et scientifique s'élève à **34 476 822 €** en valeur brute, en augmentation de **5 051 425 €**, en raison de nombreuses acquisitions de matériel de recherche et d'équipement numérique, notamment pour faire face aux contraintes liées à la crise sanitaire.

Le poste autres immobilisations corporelles regroupe pour l'essentiel :

- le mobilier pour **3 938 451 €** en valeur brute (en augmentation de 11.6%) ;
- le matériel informatique pour **13 843 594 €** (en augmentation de 20.6 %) ;
- les véhicules pour **1 180 080 €** ;
- et les matériels divers pour **8 667 680 €** (en augmentation de 11.8 %).

Au titre des immobilisations financières, l'Université a poursuivi sa politique de prêts aux personnels en difficulté. Au 31/12/2020, le solde de ce compte était de **1 210 €**.

Par ailleurs, l'université détient toujours 15 000 € de titres de participation dans la SAS EMR pour permettre la poursuite de travaux de recherche en partenariat avec d'autres Universités et entreprises en matière d'Energies Marines Renouvelables.

3.2 - Amortissements et dépréciation des immobilisations (Annexes 5 et 2 du compte financier)

Les dotations de l'exercice s'élèvent à **13 739 589 €** en augmentation sensible par rapport à la dotation de l'exercice 2019 (+ 748 018 €).

La variation de l'exercice par poste d'immobilisation est détaillée à l'annexe 5 du compte financier.

Au cours de l'exercice, aucune dépréciation des immobilisations n'a été identifiée et comptabilisée par l'Université (cf. tableau des dépréciations - annexe 2 au compte financier).

3.3 - Stocks (Annexe 3 du compte financier)

L'université de Caen comptabilise les stocks et en-cours de livres et ouvrages divers des Presses Universitaires de Caen (PUC) et le stock des objets publicitaires.

A la fin de l'exercice, ils s'établissent à **754 355 €** répartis de la manière suivante :

	2019	2020	Variation
3228 - Stocks- Objets promo.	24 433	48 712	+ 24 279
3710 - Stocks-March. PUC	660 639	705 643	+ 45 004

La dépréciation des stocks des PUC est calculée selon les usages de la profession de libraire. Elle s'élève à la clôture de l'exercice 2020 à **634 027 €**.

3.4 - Créances : (Annexe 8 du compte financier)

En fin d'exercice, la créance sur les entités publiques s'élève à **17 641 807 €**, en augmentation de **2 443 924 €** par rapport à l'exercice précédent.

Créances sur les entités publiques	2019	2020	variation
4411 - Subventions d'investissement	3 202 244	3 601 371	+ 399 127
4417 - Subventions d'exploitation	1 805 899	1 478 119	- 327 780
4433 - Créance TEPA	491 674	491 674	
4456 - Crédit TVA à reporter	1 970 364	3 625 071	+1 654 707
44877 - subventions à recevoir	7 727 702	8 445 572	+ 717 870
Total	15 197 883	17 641 807	+ 2 443 924

La créance sur l'Etat au titre des réductions de charges sur les heures supplémentaires (dans le cadre de la loi TEPA) reste à recouvrer pour 491 674 €. Le MESR n'a toujours pas donné de calendrier de versement.

Le montant des investissements en recherche et la déductibilité de la TVA sur les travaux immobiliers en cours (au titre de la Livraison à soi-même), génèrent un crédit de TVA reporté de **3 625 071 €** en fin d'exercice. Aucune demande de remboursement de ce crédit n'est envisagée à ce stade. Le crédit de TVA sera utilisé dans le cadre de la Livraison à soi-même (LASM) à la fin des opérations immobilières en cours.

Le montant des subventions à recevoir à la clôture de l'exercice augmente fortement (+ 717 870 €). Il concerne principalement les contrats de recherches en cours pour un montant total de **7 395 946 €**.

Les subventions attendues à plus d'un an sur les contrats de recherche restent stables :

	2018		2019		2020	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Créances sur subvention d'investissement	0	0	3	55 077	2	47 346
Créances sur subvention de fonctionnement	13	332 504	7	332 242	7	313 681

Le montant déprécié de **361 026 €**, concernant ces 9 contrats, est donc conforme à cette évolution.

Le poste des créances clients augmente fortement à la clôture de l'exercice.

Créances clients	2019	2020	Variation
4111 – Clients	1 309 672	3 279 426	1 969 754
4160 - Clients douteux	226 405	182 132	-44 273
4180 - Clients factures à établir	2 671 402	4 531 002	1 859 600
Total	4 207 479	7 992 560	3 785 081

Ces augmentations importantes découlent d'une part, de la crise sanitaire qui a décalé le solde des facturations de la formation professionnelle 2019/2020 sur le dernier trimestre de l'année 2020 (clients 411) et d'autre part, de l'augmentation des produits à recevoir, liée aux modifications de financement de l'apprentissage. En effet, les nombreuses interrogations sur la facturation aux opérateurs de compétence de ces contrats d'apprentissage n'ont pas permis la mise en facturation par la chaîne financière avant le 31/12. Il en résulte donc un montant de produit à recevoir assez important pour cette année 2020.

Au 31 décembre, l'ensemble des créances clients provisionnées s'élève à **182 132 €**, poste en légère diminution par rapport à l'exercice précédent. Après une baisse régulière du nombre de créances douteuses au fil des années, traduisant un apurement et un recouvrement plus régulier des créances, le nombre de dossiers en clients douteux est aujourd'hui assez stable. La provision couvre tout le compte 416 qui regroupe 70 créances supérieures à six mois d'antériorité.

En fin d'exercice, le montant des dossiers contentieux de plus d'un an évolue comme suit :

	2017	2018	2019	2020
Nombre	45	32	26	26
Montant	202 598	79 098	57 469	101 074

Cette évolution recouvre un encours client globalement moins solvable au cours de l'année 2020. Compte tenu du contexte sanitaire actuel, il sera difficile d'améliorer ce ratio.

La créance sur les autres débiteurs correspond au solde des restes à recouvrer sur trop perçu et indemnités journalières pour un montant de **29 329 €**.

Les charges constatées d'avance augmentent assez fortement pour s'établir à **261 595 €**. Elles concernent principalement des abonnements à des services numériques, plus nombreux au sein de l'établissement en 2020 en raison du contexte sanitaire.

	2018	2019	2020
486 - Charges constatées d'avance	36 459	62 074	261 595

3.5 – Trésorerie

L'analyse du plan de trésorerie montre que les « creux » de trésorerie se situent fin mars, fin juin et fin décembre et qu'à l'inverse, les « pics » de trésorerie correspondent aux mois de versement de la subvention pour charge de service public (janvier, avril, juillet et octobre).

La diminution de la trésorerie à la clôture s'explique principalement par le paiement du litige de loyers antérieurs avec le CHU pour un montant de 3,9 millions d'€ et l'augmentation des décaissements sur recettes fléchées (bâtiment B et CREC). Ces dépenses d'investissement vont d'ailleurs s'accroître fortement au cours de l'exercice 2021 et 2022 et vont, à elles seules, contribuer à baisser la trésorerie disponible sur ces deux prochaines années.

	Ex. 2019	Ex. 2020	Variation
TRESORERIE ACTIVE	37 972 672	35 875 096	-2 097 576
TRESORERIE PASSIVE	-1 661		1 661
Avances sur subventions Etat et autres financeurs : trésorerie fléchée	- 8 801 289	- 9 791 147	- 989 858
Total disponibilités	29 169 722	26 083 949	- 3 085 773
PM CHARGES DECAISSABLES	215 996 907	218 656 852	2 659 945
Trésorerie en jours	48,6	42,9	-5,7
PM CHARGES PERSONNEL	184 567 147	185 733 662	+1 166 515
Trésorerie en jours	56,9	50,6	-6,3

L'encaissement de l'emprunt pour les opérations immobilières d'un montant de 5 millions d'Euros en 2019 avait fortement contribué à l'amélioration des ratios de disponibilité, en jours de fonctionnement, rapportés aux charges décaissables et aux charges de personnel. La diminution des disponibilités à la clôture des comptes, en raison des décaissements pour travaux et du paiement du litige du CHU, entraîne également une baisse de ces ratios. Ils restent cependant élevés et devraient diminuer dans les 2 prochaines années avec les décaissements attendus pour la réalisation des travaux du Bâtiment B et du CREC.

3.6 - Les Fonds propres

Les fonds propres de l'Université sont composés au 31/12/2020 :

- Des financements de l'Etat, soit par mise à disposition du patrimoine immobilier, soit par attribution de subventions d'investissement, notamment du CPER ;
- Des réserves qui retracent le résultat cumulé des exercices antérieurs ;
- Le résultat de l'exercice ;
- Des postes report à nouveau ;
- Des subventions d'investissement allouées par différents financeurs autres que l'Etat (Région, Départements, Communes, Europe...).

Les financements de l'Etat comptabilisés au passif du bilan (cf. Annexe 6 au Compte financier) se décomposent en 3 catégories :

- Les financements non rattachés à des actifs s'élèvent à **7 371 958 €**. Ils concernent notamment la part de l'Etat dans le financement des travaux en cours ou en attente de réalisation ;
- Les financements de l'Etat représentant la contrepartie de biens patrimoniaux mis à disposition s'élèvent à **149 679 837 €** ;
- Les financements des autres actifs par l'Etat d'un montant de **7 681 296 €**, retracent les subventions allouées pour les différents programmes de travaux réalisés par l'établissement, soit dans le cadre des différents CPER, soit dans le cadre de travaux spécifiques de mises en sécurité.

Les autres financements de l'actif par des tiers (**cf. annexe 6 au Compte Financier**) sont les suivants :

	2019	2020	Variation
Région - non rattachés à un actif	2 347	402 322	+ 399 975
Autres collectivités - non rattachés à un actif	500 000	751 011	+251 011
Autres organismes - non rattachés à un actif	0	29 473	+29 473
Total financements non rattachés à un actif	502 347	1 182 806	+ 680 459
Région - rattachés à un actif	53 847 071	54 333 060	+ 485 989
Département - rattachés à un actif	66 079	190 519	+124 440
Commune et groupements - rattachés à un actif	346 621	361 359	+ 14 738
Autres collectivités et EP – rattachés à un actif	828 376	804 845	- 23 531
Union Européenne - rattachés à un actif	3 808 406	3 560 583	-247 823
Autres organismes - rattachés à un actif	229 037	198 383	-30 654
Autres - rattachés à un actif	2 082 548	2 164 404	+81 856
Total Financements rattachés à un actif	61 208 138	61 613 153	+ 405 015
TOTAL DES FINANCEMENTS DE L'ACTIF	230 265 403	227 461 349	-2 804 054

Au total, les financements de l'actif reçus en 2020 s'élèvent à **7 605 562 €**. Toutefois, les reprises de l'exercice au résultat, suite à l'amortissement de l'actif financé et les sorties d'actif, représentent une somme de **10 409 617 €**, soit une diminution des financements reçus inscrits au passif de **2 804 054 €**.

Au 31/12/2020, les financements de l'Université sont répartis de la manière suivante :

- **BAIM : 213 749 496 € (dont 161 958 017 € par l'Etat) ;**
- **Unicaen : 13 711 852 € (dont 2 707 374 € par l'Etat).**

3.7 - Réserves, report à nouveau et résultat

Le poste « réserves » est alimenté, sur vote du conseil d'administration, par affectation du résultat de l'exercice, qui peut aussi être affecté en report à nouveau, ce poste étant aussi utilisé pour mesurer l'impact en cours d'exercice :

- D'opérations relevant d'exercices antérieurs,
- De changements de méthode comptable,
- De correction d'erreurs.

Fin 2020, **le poste réserves** s'élève désormais à **24 363 828 €**, en augmentation de **4 857 784 €**, suite au vote du Conseil d'administration du 13 mars 2020. En effet, celui-ci y a affecté le bénéfice de l'exercice 2019 de l'établissement principal pour un montant de **4 857 784 €**.

Ce poste est réparti de la manière suivante :

- **BAIM : 8 000 000 € ;**
- **Unicaen : 16 363 828 €.**

Le poste report à nouveau retrace les excédents ou pertes des exercices antérieurs ainsi que les changements de méthode comptable empêchant la comparabilité des exercices comptables.

En 2020, aucun changement de méthode comptable n'a été constaté. La variation du solde de ce compte provient de l'affectation du résultat déficitaire du CFA pour un montant de **439 517 €** lors du vote du conseil d'administration du 13 mars 2020.

Le compte de résultat de l'exercice connaît à nouveau une progression pour s'élever à **5 624 786 €**.

3.8 - Provisions (cf. Annexe 1 au compte financier)

Au 31/12/2020, la provision pour CET (Compte Epargne Temps) correspond au coût moyen des droits à congés inscrits dans les CET ouverts à l'Unicaen. Ces droits à congés, qu'ils soient monétisables ou non, génèrent à la date de clôture, une obligation de l'établissement à verser une rémunération alors qu'il n'y aura pas de service fait en contrepartie.

La provision pour CET, pour sa part non monétisable se calcule sur la base suivante :

Nombre de jours de congés stockés sur le CET $\times$ 1/20^e de salaire chargé mensuel.

Cette provision est valorisée chargée depuis 2016 puisqu'une rémunération est versée en incluant le calcul des charges patronales si elle venait à être versée.

Compte tenu du contexte sanitaire et de l'augmentation des CET sur l'établissement qui en découle, une dotation complémentaire est constatée pour un montant de **82 959 €** au titre de l'exercice 2020 (+16 %).

Par ailleurs, le litige avec le CHU a été résolu au cours de l'exercice 2020. La somme à verser au CHU pour l'occupation des locaux par les chercheurs de l'université, pour les années antérieures à 2014, a été fixée à 3,9 millions d'€, lors de l'arbitrage interministériel entre le MESRI et le Ministère de la Santé. Le MESRI a donc versé une somme complémentaire de 955 000 € dans le cadre du versement de la Subvention pour charge de service public pour solder ce litige.

En effet, l'Université avait déjà reçu en 2011-2012 des notifications spécifiques à ce litige dans la SCSP du Ministère, c'est pourquoi en 2016, la provision a été portée à hauteur des sommes reçues, soit 2 000 000 €. En fin d'année 2019, un nouveau versement avait été effectué pour un montant de 955 000 € dans le cadre de la SCSP, spécifiquement pour ce litige. La provision avait donc été portée à hauteur de 2 955 000 € en attendant le règlement définitif du contentieux.

La somme de 3,9 millions d'€ a donc été versée au CHU au titre des charges de loyer en fin d'année 2020 et la provision a donc été reprise au résultat de l'exercice pour un montant de 2 955 000 €.

L'état des provisions au 31/12/2020 s'établit comme suit :

	Situation au 31/12/2019	Reprises 2020	Dotations 2020	Situation au 31/12/2020
Provision pour litige UNICAEN/CHU de CAEN	2 955 000	- 2 955 000		0
Provisions pour risques	2 955 000	- 2 955 000		0
Provision pour CET	276 243		48 126	324 369
Provision pour CET-Ch sociales et fiscales	235 518		34 833	270 351
Autres provisions pour charges	511 761		82 959	594 720
TOTAUX	3 466 761	- 2 955 000	82 959	594 720

Au total, les provisions au cours de l'exercice 2020 augmentent de **956 978 €**.

3.9 - Emprunts et Dettes (annexe 9 au compte financier)

Une dette de **7 218 €** inscrite au compte 1678 envers le Centre National du Cinéma et de l'image Animée est retracée au bilan. Elle représente une avance faite par le partenaire pour des travaux de matériel de projection dans l'amphithéâtre Pierre DAURE, pour laquelle un remboursement de 5 194 € est intervenu en 2020.

L'emprunt de 500 000 € au taux de 0% sur 20 ans, consenti par la caisse des dépôts et consignations (n°69979) en 2017 et relatif aux travaux de la galerie vitrée, a fait l'objet d'un deuxième remboursement de 25 000 € au cours de l'exercice. Il s'élève désormais à **450 000 €**.

Un prêt de 142 500 € à 2% a également été accordé à l'Université au cours de l'année 2018 pour une durée de 4 ans. Il permet la réalisation de travaux d'économie d'énergie et la première échéance de remboursement est intervenue en septembre 2020 pour un montant de 34 574 €. Le solde de cet emprunt s'élève à **107 926 €**.

L'emprunt de 5 000 000 €, contracté en 2019 sur 20 ans au taux de 0 %, près de la caisse des dépôts et consignations, pour les travaux du bâtiment B, a fait l'objet d'un deuxième remboursement pour de 250 000 € en fin d'année. Il s'élève désormais à **4 500 000 €**.

Toutes les dettes inscrites au bilan au 31/12/2020 sont exigibles ou payables à moins d'un an, à l'exception des prêts ci-dessus dont :

- o 282 219 € sont exigibles à moins d'un an ;
- o 1 207 926 € à moins de 5 ans ;
- o 3 575 000 € à plus de 5 ans.

3.10 - Dettes non financières- Charges à payer et charges comptabilisées d'avance (annexe 9 au compte financier)

L'établissement a opté, lors de la mise en place de l'application informatique, pour la valorisation des services faits intégrés. Depuis 2017, la saisie en deux temps du service fait dans SIFAC, permet aux services métiers de constater le service fait (la livraison du bien, la réalisation du service), puis un délégué de l'ordonnateur certifie le service fait, ce qui donne ordre au comptable de payer. En raison de l'organisation en service facturier dématérialisé, la facture est ensuite liquidée par le service facturier, placé sous l'autorité du comptable, qui procède également au règlement.

La charge à payer est constatée en comptabilité aux comptes 408 et l'augmentation significative de ce poste à la clôture ne remet pas en cause le bon fonctionnement de cette chaîne mise en place en 2017. En effet, si le montant augmente de 1 447 461 €, le nombre de charges à payer augmente faiblement avec 57 factures non parvenues au 31/12 (contre 45 en 2019). Au surplus, cette augmentation est principalement due à 7 factures supplémentaires en attente de réception, supérieures à 100 000 € (dont 1 facture de 760 805 € relative à de la refacturation d'apprentissage).

	Ex. 2019	Ex. 2020	Variation
4011- Fournisseurs achats et prestations	274 974	-1505	- 276 479
4041 - Fournisseurs d'immobilisations.	4 266	0	-4 266
4047 - Retenues Garantie fournisseurs d'immobilisations	117 984	33 791	-84 193
404 - Total fournisseur d'immobilisations	122 250	33 791	-88 459
4081- Fournisseurs –factures non parvenues	2 459 069	3 906 530	1 447 461
Total dettes fournisseurs	2 856 293	3 938 816	1 082 523

Les charges à payer sur personnels (comptes 428-438) comprennent :

- Les heures complémentaires effectuées en 2020 par les titulaires et les non-titulaires mais dont le règlement ne sera effectué qu'en 2021 en leur appliquant les taux de charges patronales correspondant aux deux populations de personnel ;
- Les rappels de salaires 2020 qui seront payés en 2021 ;
- La Recette Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) pour les heures effectuées par des titulaires extérieurs à l'Université, calculée sur la moyenne des années antérieures ;
- La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) ;
- Le capital décès, évalué suivant le coût forfaitaire de ce capital calculé sur une moyenne de 3 ans,
- Les droits à congés non pris des contractuels et des titulaires avec les jours de RTT et les charges patronales calculées à l'identique du traitement principal,
- Les jours portés sur les Comptes Epargne Temps contenant plus de 15 jours (la valorisation des CET de moins de 15 jours est constatée en provision).

Au total, le montant des engagements sociaux augmente légèrement en raison principalement de l'augmentation des congés non pris, liée à la crise sanitaire.

	2019	2020	Variation
4282- Personnel : dettes provisionnées congés payés	753 335	877 434	124 099
4286- Personnels : autres charges à payer	4 596 447	4 458 298	-138 149
Total compte 42	5 349 782	5 335 732	-14 050
4382- Charges sociales sur congés à payer	619 382	682 831	63 449
4386 - Autres Charges à Payer	844 672	1 183 062	338 390
Total compte 43	1 464 054	1 865 893	401 839
Totaux	6 813 836	7 201 625	387 789

Avances et acomptes reçus

Les acomptes et avances reçus sur commandes en cours augmentent mais ce sont les avances sur subventions qui représentent les sommes les plus importantes, notamment à raison de la perception des avances sur les travaux immobiliers réalisés sur plusieurs années et du dynamisme de l'Université en matière de recherche.

En effet, les comptes d'avances reçues sur subventions regroupent les conventions pour lesquelles les conditions ne sont pas réunies pour émettre une recette sauf en investissement, et jusqu'à hauteur du prorata financé de l'investissement.

	Ex. 2019	Ex 2020	Variation
419- Clients- avances reçues sur commandes en cours	231 030	768 608	537 578
4419- Avances et Acomptes sur subvention	19 315 103	21 040 302	1 725 199
Total Avances et Acomptes	19 546 133	21 808 910	2 262 777

Le compte avances sur subventions comporte 296 postes, ventilé de la manière suivante :

	Nombre	Montant
RECHERCHE	270	12 884 960 €
DIL - BATIMENT B	4	5 601 796 €
DIL- CREC	2	600 000 €
NOUVEAU CURSUS UNIVERSITAIRE (NCU)	2	1 008 942 €
DSI	2	227 500 €
AUTRES	16	717 132 €
Total général	296	21 040 303 €

Ces sommes sont attribuées principalement par la Région (13 111 928 €), l'Etat (825 434 €), l'ANR (1 629 995 €), Normandie Université (1 311 161 €), et l'Inserm (898 496 €).

Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers

Ce poste n'était pas spécifiquement suivi avant le passage effectif à la GBCP en 2017, même si le dispositif existait notamment au travers des bourses AMI (aide à la mobilité internationale) financées par le Ministère, et de la sécurité sociale étudiante, collectée pour le compte de l'URSSAF.

Le montant de ce poste correspond en clôture au solde disponible sur ces différentes opérations, auquel se sont ajoutés en fin d'exercice les suivis des mobilités sortantes sur les projets Erasmus +.

	Ex. 2019	Ex 2020	Variation
4671 Aide mobilité internationale	39 096	184 385	145 289
4676 ERASMUS+	403 573	746 729	343 156
TOTAL	442 669	931 114	488 445

Autres dettes non financières

Le solde de ce poste est en légère diminution pour un montant total de **91 586 €** et comprend notamment des excédents de versements non apurés à la date de la clôture.

3.10 – Les produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à **2 532 538 €** en forte augmentation.

Ils se composent principalement de conventions de formation continue ou de recherche avec des restes à dépenser pour l'année 2021.

4 - Les Commentaires sur le compte de résultat

4.1 – Produits sans contrepartie directe

Subvention pour charge de service public (SCSP)

La Subvention pour Charge de Service Public reçue du Ministère s'élève à **193 557 164 €**. Elle représente 81,1 % des produits de l'exercice et 86 % des produits encaissables.

Ainsi, malgré son augmentation de **1 993 003 €** par rapport à 2019 soit +1.04 %, sa part relative des produits de l'exercice diminue légèrement. Aucun remboursement de l'exonération de charges sociales de 2011 n'a été reversé à l'établissement cette année. Le montant restant dû à l'Université s'élève toujours à 491 674 €.

Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement reçues baissent fortement (-19.2%) pour atteindre une somme globale de **8 515 855 €** :

	Ex 2019	Ex 2020	Variation
74118 MESRI autres subventions	0	65 945	65 945
7412 Autres ministères	358 174	213 004	-145 170
7413 ANR hors Investissements avenir	475 057	519 841	44 784
7442 Subventions de la région	4 503 636	2 521 033	-1 982 603
7443 Subventions département	167 015	134 493	-32 522
7444 Subventions communes et interc	501 662	314 093	-187 569
7446 Subventions Union Européenne	1 343 538	1 959 632	616 094
7447 Subventions organismes internx	109 287	57 119	-52 168
7448 Subventions autres collectivités	2 316 975	1 965 544	-351 431
7488 Autres subventions- privées	766 303	765 151	1 152
Total subventions de fonctionnement	10 541 647	8 515 855	-2 025 792

Cette baisse est principalement constatée sur les subventions de la Région mais ne traduit pas un désengagement de celle-ci. En effet, la réforme de l'apprentissage et de son mode de financement en 2020 a eu pour conséquence une diminution des subventions de la Région pour les CFA mais celle-ci est compensée par ailleurs par le financement des contrats d'apprentissage directement par les Opérateurs de Compétence (OPCO).

Produits de la Taxe d'Apprentissage et de la Taxe affectée (CVEC)

Taxe d'Apprentissage

De la même manière, la réforme de la taxe d'apprentissage et de son mode de perception ne permet pas une comparaison entre les exercices 2019 et 2020.

Le produit de la part variable de la taxe d'apprentissage versé à l'Université par les entreprises s'est élevé en 2020 à 349 698 € (hors part affectée à l'investissement).

Contribution à la Vie Etudiante de Campus (CVEC)

Le produit de la CVEC s'est élevé en 2020 à **1 904 337 €** contre **2 315 775 € en 2019**.

Toutefois, cette taxe affectée à l'amélioration de la vie étudiante (et créée fin 2018) reste stable dès lors que la taxe perçue en 2019 comportait un versement complémentaire relatif à l'année 2018.

Le total des produits de la fiscalité affectée baisse donc en apparence de **2 718 691 €** mais doit être mis en perspective avec les recettes propres de la formation par apprentissage.

4.2 – Produits directs d'activité

Vente de biens ou prestations de service

Les ressources propres de l'établissement comprennent les droits d'inscription, les prestations de formation, y compris de formation professionnelle continue, de recherche et les financements reçus de partenaires en échange d'une contrepartie.

	Ex 2019	Ex 2020	variation	%
706211- Droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux- y compris UE	3 758 785	3 515 993	-242 792	-6,5%
706213- Droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux- Hors UE		224 167	224 167	
70622- Droits des diplômes propres à chaque établissement	649 613	364 488	-285 125	-43,9%
70623/53 - redevances	425 243	113 271	-311 972	-73,4%
70624- formation professionnelle continue	7 450 358	7 136 735	-313 623	-4,2%
70625 - Validation des acquis l'expérience professionnelle	57 540	45 120	-12 421	-21,6%
70626 -Formation par apprentissage		5 767 253	5 767 253	
70661 - Colloques	43 046	12 855	30 191	- 70,1%
70662/63 - Prestations de recherche	1 368 002	723 537	-644 465	-47,1%
70664 - Ventes de publications	57 091	34 359	-22 732	-39,8%
7067- hébergement et restauration		139 961	139 961	
70682 - autres prestations de Service	984 246	513 570	-470 676	-47,8%
7082 - Commissions et courtages	72 408	26 214	-46 194	-63,8%
7083 - Locations diverses	124 504	73 727	-50 777	-40,8%
7084 - Mise à disposition de personnel	195 455	407 407	211 952	+108,5%
7088 - Autres produits annexes	1 033 990	381 731	-652 259	-63,1%
Total Ventes et Prestations de Service	16 220 282	19 480 387	3 260 107	20,1%

Si en apparence les produits des Ventes et Prestations de service augmentent fortement dans leur ensemble (+20,1 %), en réalité la plupart des postes diminuent assez fortement, en raison de la fermeture de l'établissement au printemps et de la moindre activité à l'automne, en lien direct avec la crise sanitaire.

En effet, si on exclut les produits de la formation par apprentissage qui sont perçus par l'établissement pour la première année auprès des Opérateurs de Compétence (5 767 253 €), l'ensemble des produits de l'activité diminue de **2 507 146 €, soit une baisse de 15,4 %**.

Au final, seuls les produits des droits d'inscription et de la formation professionnelle continue sont restés stables et les produits des mises à disposition de personnel ont augmenté.

Autres produits de gestion

	ex 2019	Ex 2020	variation
7511 - Redevance, concession, brevet, licences	94 530	151 730	57 200
7520 - Revenu des immeubles non affectés aux activités	27 580	27 970	390
7583 - Produits de gestion courante provenant annulation de paiement des exercices antérieurs	184 677	266 245	81 568
7584 - Autres produits contentieux	15 866	23 662	7 796
7588 - Autres produits	1 153 113	758 699	-394 414
TOTAL autres produits de gestion	1 475 766	1 228 306	-247 460

Globalement, les autres produits de gestion connaissent une diminution (-16,8%).

Plus particulièrement, le compte 7588 (autres produits) enregistre toutes les refacturations diverses de charge à nos partenaires (eau, électricité, maintenance...) qui ont également été fortement impactées par la baisse d'activité liée à la crise sanitaire.

Enfin, le compte 752 concerne le fermage de deux fermes reçues en donation par l'Université depuis de nombreuses années. Les recettes sont donc stables dès lors que les fermiers payent désormais ces fermages régulièrement.

4.3 – Autres produits (Reprises)

Ces comptes enregistrent les produits non encaissables et regroupent les reprises sur provision devenues sans objet, et les reprises des financements rattachés à un actif, qui neutralisent la charge d'amortissement pour les biens financés par un tiers.

	ex 2019	Ex 2020	variation
7813 – Quote-part de reprise de financements rattachés à un actif	9 735 208	10 404 995	669 787
7815 – Reprises sur provisions exploitation	0	3 025 565	3 025 565
TOTAL autres produits	9 735 208	13 430 560	3 695 352

Deux reprises de provision ont été effectuées à la clôture de l'exercice 2020 pour un montant total de 3 025 565 €.

La plus importante concerne la fin du litige avec le CHU de Caen pour des arriérés de loyers pour lesquels une provision avait été constituée au fil des années pour un montant de 2 955 000 €.

La seconde concerne une reprise des provisions pour clients douteux dont le montant global diminue de 70 565 €.

4.4 – Produits financiers

Les produits financiers s'établissent à **4 014 €** en légère augmentation par rapport à 2019.

Le total des produits de l'exercice s'élève donc à 238 619 773 €, en augmentation de 4,09 millions d'euros par rapport à 2019.

4.5 – Charges de fonctionnement

Achats- Marchandises, approvisionnements, travaux et services

	EX 2019	EX 2020	Variation	%
601- 602 -607- Achats	22 158	9 082	-13 076	-59%
603- variation des stocks	9 130	-69 283	60 153	
6061- chauffage et fluide	3 862 394	2 739 001	-1 123 393	-29%
6063- fournitures d'entretien et de petits équipements	920 876	987 817	66 941	+7,3%
6064- fournitures administratives	352 446	303 599	-48 847	-13,9%
6065-6066 - linge, vêtements, animaux	127 864	604 097	476 233	+ 372%
6067-6068 matériel enseignements et autres fournitures	1 529 694	1 692 859	163 165	10,7%
613-614- locations immobilières et mobilières, charges locatives	840 591	4 756 477	3 915 886	+466%
615 - entretiens et réparations	3 177 538	3 303 622	126 084	+4%
616- assurances	130 969	126 840	-4 129	-3,2%
617- études et recherches	256 891	238 168	-18 723	-7,3%
6183- documentation technique, bibliothèques	1 364 032	1 595 662	231 630	+17%
6185- colloques, séminaires, conférences	157 910	71 080	-86 830	-55%
621-personnel intérimaire et prêté à l'Unicaen	555 706	541 237	-14 469	-2,6%
622- honoraires et frais d'actes contentieux	96 859	117 413	29 556	21,2%
623 - annonces, publications, catalogue, divers	664 639	558 756	-105 883	-16%
624- transports	159 035	72 848	-86 187	-54,2%
6251- voyages et déplacements	481 316	140 610	-340 706	-70,8%
6254 -frais d'inscriptions colloques	176 016	50 887	-125 129	-71,1%
6255 – 6256 missions personnels	1 232 223	493 087	-739 136	-60%
6257- frais de réception	630 468	231 033	-399 435	-63,4%
626 - frais postaux et télécom	429 187	414 251	-14 936	-3,5%
627- autres frais et commissions	18 508	18 487	-21	-0,1%
6281-6283 -6284- autres concours et formations du personnel- recrutements	473 308	571 814	98 506	20,8%
6285- prestations de gardiennage	1 495 555	1 918 238	422 683	28,3%
6286 - prestations de nettoyage	2 724 505	2 724 984	479	0%
6287 – prestations ext informatiques	48 764	49 493	729	1,5%
6288 - autres frais	1 027 230	1 675 083	647 853	63,1%
Total consommation de marchandises et services	22 965 817	25 937 244	2 971 427	+12,9%

En apparence, les achats de marchandises et services augmentent de 12,9 % mais en réalité, ces charges ont diminué.

En effet, au titre des locations immobilières (compte 613), l'augmentation constatée de 3 915 886 € comprend le paiement de la facture de 3 900 000 € pour le règlement du litige avec le CHU pour l'occupation des locaux des années antérieures à 2015.

Pour comparer les deux années, il convient donc de ne pas retenir cette dépense exceptionnelle de loyers pluriannuels.

Ainsi, les dépenses comparables entre 2019 et 2020 s'élèvent donc à :

25 937 244 € – 3 900 000 € = 22 037 244 € soit une baisse effective de ces dépenses de **928 573 €**.

Plus précisément, la structure des dépenses habituelles de l'établissement s'est trouvée fortement modifiée par la crise sanitaire avec de très fortes augmentations des dépenses de linge et vêtements (comptes 6065-6), et des autres frais (compte 6288), correspondant aux achats de masques et matériels de protection, ainsi que des frais de gardiennage supplémentaires.

A l'inverse, les frais de chauffage et fluide, les frais de colloque, de transport et déplacements des personnels, ainsi que les frais de réception, ont connu une forte baisse en raison des nombreuses annulations d'événements et de la fermeture de l'établissement pendant la crise sanitaire.

Charges de personnel.

	Ex 2019	Ex 2020	Variation	%
641- salaires, traitements et rémunérations diverses	109 893 231	110 383 769	490 538	0,4%
645- charges sociales	74 319 160	74 982 259	663 099	0,9%
647- autres charges de personnel	354 756	367 633	12 877	3,7%
Total charges de personnel	184 567 147	185 733 661	1 166 514	0,6%

Elles s'élèvent à **185 733 661€** contre **184 567 147 €** en 2019 en augmentation de **0,6 %**.

Ainsi, la masse salariale représente **77,84%** des produits de 2020 alors qu'elle en représentait **78,69 %** en 2019. Ce fléchissement de 0.85 point provient donc d'une augmentation plus importante des produits (+4.08 millions) par rapport à celle de la masse salariale (+1,16 million).

Lorsque l'on rapporte la masse salariale aux produits encaissables (225 189 213 €) le ratio atteint **82,47%**, ce qui limite les capacités d'investissement.

Autres charges de fonctionnement

Ce poste concerne des dépenses suivantes :

	Ex 2019	Ex 2020	variation	
6331- versement transport	1 803 565	1 812 413	8 848	0,5%
6332-8 allocation logement et autres impôts	474 698	476 952	2 254	0,5%
TOTAL COMPTE 633	2 278 263	2 289 365	11 102	0,5%
635- taxes foncières et autres droits	28 460	29 860	1 400	4,9%
637-8 contribution FIHFP taxes diverses	654 784	120 500	-534 284	-81,6%
651- redevances, concessions, brevets, licences et droits d'auteurs	968 290	945 400	-22 890	-2,4%
654- pertes sur créances irrécouvrables	25 823	52 325	26 502	103%
657- autres charges spécifiques	2 812 998	2 223 492	-589 506	-21%
658- charges diverses	1 690 687	1 319 973	-370 714	-22%
TOTAL COMPTES 635 à 658*	6 181 042	4 691 550	-1 489 492	-24,1%
TOTAL autres charges de fonctionnement	8 459 305	6 980 915	-1 478 390	-17,5%

En dehors du poste pertes sur créances irrécouvrables qui a augmenté cette année, l'ensemble de ces autres charges de fonctionnement restent stables ou tendent à diminuer fortement.

Au global, ces autres charges de fonctionnement ont baissé de 17,5 % en raison :

- d'une forte baisse de la contribution FIPH pour laquelle l'année 2019 avait fait l'objet d'un rattrapage exceptionnel ;
- et du contexte de la crise sanitaire qui a entraîné une diminution des charges spécifiques et des charges diverses en raison de la fermeture de l'établissement une partie de l'année.

Dotations aux amortissements et provisions (annexe 1 et annexe 4 au Compte financier)

La charge d'amortissement et de provisions s'établit à :

	Ex 2019	Ex 2020
6560 – Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		311 295
6811- Dotation aux amortissements sur immobilisations	13 042 461	13 826 319
6815 - Dotation aux provisions pour risques et charges	956 978	82 959
6817 Dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs	117 352	117 562
Total dotation aux amortissements et provisions	14 116 791	14 338 135

Elle concerne les dotations aux amortissements sur les immobilisations de l'Université, l'augmentation de la provision pour charges relative aux CET et charges sociales y afférent (+82 959 €), ainsi qu'une dotation supplémentaire pour dépréciation des créances clients (y compris en recherche) et du stock des presses Universitaires de Caen (117 352 €).

En revanche, aucune nouvelle dotation de provision pour risque n'a été constatée pour le litige du CHU (compte 6815) car celui-ci a été résolu avant le 31/12/2020.

Il faut noter également que si les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent à **13 826 319 €**, les reprises de financement rattachés à l'actif sont inscrites en autres produits à hauteur de **10 404 995 €**, soit une charge nette de **3 421 324 €** au titre de l'exercice 2020, en légère augmentation par rapport à 2019 (3 307 253 €).

4.6 – Charges d'intervention

L'université ne comptabilise pas de charges d'intervention.

4.7 – Charges financières

Elles s'élèvent à **5 032 €** au lieu **4 639 €** en 2019 et correspondent principalement à des pertes de change (2027 €) et à des charges d'intérêt d'emprunts (2 895 €).

Le montant total des charges de l'exercice s'élève donc 232 994 987 €.

***Le résultat de l'exercice est donc bénéficiaire pour un montant de :
238 619 773 -232 994 987 = 5 624 786 €***

5 – Autres Informations

5.1 – Evénements postérieurs à la clôture

L'agent comptable n'a pas connaissance d'événements postérieurs à la clôture, ayant un impact financier significatif sur les comptes de l'exercice 2020.

5.2 – Aspects environnementaux

L'Université n'a, à la connaissance de son agent comptable, aucun passif environnemental en cours.

5.3 – Filiales et participations

Au 31/12/2020, l'Université détient 3 % de la SAS ENERGIES MARINES RENOUVELABLES, société créée en 2019 pour associer différentes Universités et instituts de recherche à des sociétés spécialisées dans les Energies Renouvelables.

5.4 – Engagements hors bilan

Au 31/12/2020, l'UNICAEN n'avait pas, à la connaissance de son agent comptable, d'engagements hors bilan.

Les droits à congés des enseignants et des enseignants chercheurs ne font pas l'objet d'un suivi particulier. Ils ne peuvent donner lieu à comptabilisation d'un passif dans la mesure où aucune évaluation fiable de l'obligation ne peut être réalisée. L'incidence de ce non comptabilisation ne peut être appréhendée.

6 - Les effectifs

L'UNICAEN emploie deux catégories de personnel :

- les enseignants et enseignants chercheurs,
- les personnels BIATSS (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social et Santé).

			2019			2020		
			Plafond Etat	Plafond Unicaen	Total	Plafond Etat	Plafond Unicaen	Total
Enseignants, Enseignants-chercheurs, Chercheurs	Permanents	Titulaires	1 093	0	1 093	1 077	0	1 077
		CDI	1	7	7	1	8	9
	Non Permanents	CDD	311	136	447	312	110	422
	TOTAL		1 404	143	1 547	1 389	118	1 508
BIATSS	Permanents	Titulaires	777	0	777	769	0	769
		CDI	40	42	81	43	43	86
	Non Permanents	CDD	97	94	191	106	99	205
	TOTAL		914	136	1 049	917	142	1 059
TOTAUX			2 318	278	2 596	2 307	260	2 567

Au final, entre 2019 et 2020, l'Université a réduit le nombre de ses emplois moyens de 29 Equivalents Temps Pleins Travaillés.

COMPTE FINANCIER AGREGÉ 2020

BILAN AGREGÉ 2020

ACTIF	Exercice 2020			EX 2019
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 973 789,05	1 024 796,42	948 992,63	574 128,41
			-	-
Immobilisations corporelles	340 679 657,51	92 604 604,75	248 075 052,76	247 854 577,10
Terrains	51 003 048,52	761,58	51 002 286,94	51 062 415,96
Constructions	217 570 582,48	49 028 174,14	168 542 408,34	174 574 980,56
Installations techniques, matériels, et outillage	34 476 822,34	23 330 680,74	11 146 141,60	9 005 586,77
Collections	9 994,56	9 441,39	553,17	805,43
Biens historiques et culturels			-	-
Autres immobilisations corporelles	29 049 101,71	20 235 546,90	8 813 554,81	7 559 512,86
Immobilisations mises en concession			-	-
Immobilisations corporelles en cours	7 996 596,22		7 996 596,22	5 610 126,93
Avances et acomptes sur commandes	573 511,68		573 511,68	41 148,59
Immobilisations grevées de droits			-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)			-	-
Immobilisations financières	16 210,00		16 210,00	18 976,25
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	342 669 656,56	93 629 401,17	249 040 255,39	248 447 681,76

ACTIF CIRCULANT				
Stocks	754 355,32	634 026,69	120 328,63	149 345,75
Créances			-	-
Créances sur des entités publiques des OI et la CE	17 641 807,35	402 207,65	17 239 599,70	14 788 644,91
Créances clients et comptes rattachés	7 992 560,98	182 132,37	7 810 428,61	3 968 766,59
Créances sur les redevables			-	-
Avances et acomptes versés sur commandes			-	4 799,58
Créances pour ORT (dispositifs d'intervention)			-	-
Créances sur les autres débiteurs	29 329,87		29 329,87	22 768,69
Charges constatées d'avance	261 595,40		261 595,40	62 074,27
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	26 679 648,92	1 218 366,71	25 461 282,21	18 996 399,79
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement			-	
Disponibilités	35 875 096,03		35 875 096,03	37 972 672,45
Autres			-	
TOTAL TRESORERIE	35 875 096,03	-	35 875 096,03	37 972 672,45
Comptes de régularisation				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	405 224 401,51	94 847 767,88	310 376 633,63	305 416 754,00

PASSIF	EX 2020	EX 2019
FONDS PROPRES		
Financements reçus		
Financement de l'actif par l'Etat	164 665 390,38	168 554 918,18
Financement de l'actif par des tiers	62 795 958,84	61 710 485,13
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Reserves	24 363 827,55	19 506 044,38
Report à nouveau	10 729 194,90	11 164 089,54
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 624 786,15	4 418 267,37
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	268 179 157,82	265 353 804,60
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	-	2 955 000,00
Provisions pour charges	594 720,00	511 761,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	594 720,00	3 466 761,00
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	5 057 926,12	5 367 500,00
Dettes financières et autres emprunts	7 218,64	12 412,64
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	5 065 144,76	5 379 912,64
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 938 816,22	2 856 292,23
Dettes fiscales et sociales	7 234 647,46	6 842 691,11
Avances et acomptes reçus	21 808 910,37	19 546 133,51
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers	931 113,61	442 669,50
Autres dettes non financières	91 585,50	106 978,54
Produits constatés d'avance	2 532 537,89	1 419 850,29
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	36 537 611,05	31 214 615,18
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	-	1 660,58
TOTAL TRESORERIE	-	1 660,58
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	310 376 633,63	305 416 754,00

COMPTE DE RESULTAT AGREGÉ 2020

CHARGES	EX 2020	EX 2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	9 082,05	22 157,19
Marchandises et approvisionnements, travaux et services & charges liées à la variation des stocks	25 928 161,65	22 943 659,34
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	110 383 770,62	109 893 231,27
Charges sociales	74 982 258,28	74 319 159,82
Intéressement et participation		
Autres charges de personnel	367 633,08	354 755,56
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)*	6 980 914,02	8 459 305,29
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	14 338 135,39	14 116 791,02
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	232 989 955,09	230 109 059,49
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositif d'intervention pour compte propre		
Transfert aux ménages		
Transferts aux entreprises		
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres collectivités		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		
Dotations aux provisions et dépréciations		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	232 989 955,09	230 109 059,49
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêt	2 895,44	2 850,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Pertes de change	2 027,00	1 520,08
Autres charges financières	109,60	268,95
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	5 032,04	4 639,03
Impôt sur les sociétés		
RESULTAT DE L'ACTIVITÉ (BÉNÉFICE)	5 624 786,15	4 418 267,37
TOTAL CHARGES	238 619 773,28	234 531 965,89

PRODUITS	EX 2020	EX 2019
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public	193 557 164,00	191 564 161,21
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	8 515 855,16	10 541 646,78
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Dons et legs	17 951,93	20 808,67
Produits de la fiscalité affectée	2 254 034,69	4 972 726,00
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Ventes de biens ou prestations de services	19 480 486,60	16 220 282,09
Produits de cessions d'éléments d'actif	131 400,92	143,00
Autres produits de gestion	1 228 305,70	1 475 766,33
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
Autres produits		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	3 025 565,14	
Reprises du financement rattaché à un actif	10 404 995,38	9 735 208,42
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	238 615 759,52	234 530 742,50
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations et des prêts		
Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
Intérêts sur créances non immobilisées	178,02	418,25
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Gains de change	3 790,20	717,50
Autres produits financiers	45,54	87,64
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	4 013,76	1 223,39
RESULTAT DE L'ACTIVITÉ (PERTE)		
TOTAL PRODUITS	238 619 773,28	234 531 965,89

COMPTE FINANCIER AGREGÉ 2020

Annexe 1 Tableau des provisions

	Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
				Provision utilisée	Provision non utilisée	
Tableau des provisions	Provisions réglementées					
	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement (participation des salariés)					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif					
	Amortissements dérogatoires					
	Provision spéciale de réévaluation					
	Plus-values réinvesties (assimilées à des amortissements dérogatoires)					
	Autres provisions réglementées					
	Provisions pour risques	2 955 000	-	2 955 000	-	-
	Provisions pour litiges	2 955 000		2 955 000		-
	Provisions pour garanties données aux clients					
	Provisions pour pertes sur marchés à terme					
	Provisions pour amendes et pénalités					
	Provisions pour pertes de change					
	Provisions pour pertes sur contrat					
	Provisions pour risque d'emploi					
	Autres provisions pour risques					-
	Provisions pour charges	511 761	82 959	-	-	594 720
	Provisions pour pensions et obligations similaires					
	Provisions pour restructurations					
	Provisions pour impôts					
	Provisions pour renouvellement des immobilisations (établissement concessionnaire)					
	Provisions pour travaux à répartir					
	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions					
	Provisions pour remises en état					
	Provisions pour CET	276 243	48 126			324 369
	Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	235 518	34 833			270 351
	Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement					
	Autres provisions pour charges					
	TOTAL DES PROVISIONS	3 466 761	82 959	2 955 000	-	594 720

COMPTE FINANCIER AGREGÉ 2020

Annexe 2 - Tableau des dépréciations

Tableau des dépréciations	Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
				Provision utilisée	Provision non utilisée	
	Dépréciations des immobilisations					
	Dépréciations des stocks et en-cours	535 726,67	98 300,02			634 026,69
	Dépréciations des comptes de tiers	635 642,70	19 262,46		70 565,14	584 340,02
	Dépréciations des comptes financiers					
	TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS	1 171 369,37	117 562,48		70 565,14	1 218 366,71

COMPTE FINANCIER AGREGÉ 2020

Annexe 3 - Tableau des variations de stocks

Tableau des variations de stocks	Numéro de compte	Nature des stocks et des en-cours		Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations des stocks en augmentation (Entrées)	Variations des stocks en diminution (Sorties)	Solde à la clôture de l'exercice
	30	Animaux et végétaux					
	31	Matières premières et fournitures					
	32	Autres approvisionnements	objets publicitaires	24 433,10	24 279,00		48 712,10
	33	En-cours de production de biens					
	34	En-cours de production de services					
	35	Stocks de produits					
	37	Stocks de marchandises	Presse Universitaire de Caen	660 639,32	45 003,90		705 643,22
	38	Stocks en voie d'acheminement, mis en dépôt ou donnés en consignation					
		TOTAL DES STOCKS		685 072,42	69 282,90	-	754 355,32

COMPTE FINANCIER AGREGÉ 2020

Annexe 4 - Tableau des immobilisations

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Par virement de poste à poste	Acquisitions / Mises à disposition / Transferts	Par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	
Immobilisations incorporelles	1 505 047,12	-	566 747,36	-	98 005,43	1 973 789,05
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 505 047,12		566 747,36		98 005,43	1 973 789,05
Droit au bail						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	322 024 106,63	986 484,22	10 922 777,82	-	1 250 307,38	332 683 061,29
Terrains	51 062 574,60		8 173,92		67 700,00	51 003 048,52
Constructions	216 090 339,29	986 484,22	913 758,97		420 000,00	217 570 582,48
Installations techniques, matériels, et outillage	29 425 397,17		5 447 786,89		396 361,72	34 476 822,34
Collections	9 994,56					9 994,56
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)						
Autres immobilisations corporelles	25 435 801,01		4 553 058,04		366 245,66	29 622 613,39
Immobilisations mises en concession						
Immobilisations corporelles en cours	5 610 126,93		3 372 953,51	986 484,22		7 996 596,22
Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles (Biens vivants)						
Participations et créances rattachées à des participations	15 000,00		-			15 000,00
Titres de participation	15 000,00					15 000,00
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)						
Autres formes de participation						
Créances rattachées à des participations						
Créances rattachées à des sociétés en participation						
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés						
Autres immobilisations financières	3 976,25	-	22 596,90	-	25 363,15	1 210,00
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)						
Titres immobilisés (droit de créance)						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Prêts	3 976,25		22 596,90		25 363,15	1 210,00
Dépôts et cautionnements versés						
Autres créances immobilisées						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	329 158 256,93	986 484,22	14 885 075,59	986 484,22	1 373 675,96	342 669 656,56

COMPTE FINANCIER AGREGÉ 2020

Annexe 5 - Tableau des amortissements

Tableau des amortissements	Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	930 918,71	176 010,52	82 132,81	1 024 796,42
	Droit au bail				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	158,64	602,94		761,58
	Constructions	41 515 358,73	7 622 137,81	109 322,40	49 028 174,14
	Installations techniques, matériels, et outillage	20 419 810,40	3 295 894,85	385 024,51	23 330 680,74
	Collections	9 189,13	252,26		9 441,39
	Dépenses ultérieures sur biens historiques et culturels				
	Autres immobilisations corporelles	17 835 139,56	2 644 690,74	244 283,40	20 235 546,90
	Immobilisations mises en concession				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles (Biens vivants)				
	Participations et créances rattachées à des participations				
	Titres de participation				
	Autres formes de participation				
	Créances rattachées à des participations				
	Créances rattachées à des sociétés en participation				
	Versement à effectuer sur titres de participation non libérés				
	Autres immobilisations financières				
	Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)				
	Titres immobilisés (droit de créance)				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
	Prêts				
	Dépôts et cautionnements versés				
	Autres créances immobilisées				
	TOTAL DES AMORTISSEMENTS	80 710 575,17	13 739 589,12	820 763,12	93 629 401,17

COMPTE FINANCIER AGREGÉ 2020

Annexe 6 - Tableau des financements de l'actif

Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT	168 554 918,18	1 313 448,00	-	5 037 013,75	-	165 962,05	164 665 390,38
Financements non rattachés à un actif	6 485 641,83	886 316,00					7 371 957,83
Financements rattachés à un actif	162 069 276,35	427 132,00	-	5 037 013,75	-	165 962,05	157 293 432,55
- Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	153 878 912,75			4 199 076,23			149 679 836,52
- Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété						67 700,00	67 700,00
- Financement des autres actifs :							
État	8 190 363,60	427 132,00		837 937,52		98 262,05	7 681 296,03
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA							
Autres							
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	61 710 485,13	6 292 114,45	-	5 024 037,92	-	182 602,82	62 795 958,84
Financements non rattachés à un actif	502 347,08	680 459,14	-	-	-	-	1 182 806,22
- Régions	2 347,08	399 975,00					402 322,08
- Départements							
- Communes et groupements de communes		251 011,00					251 011,00
- Autres collectivités et établissements publics	500 000,00						500 000,00
- Union Européenne							
- Autres organismes							
- Autres		29 473,14					29 473,14
Financements rattachés à un actif	61 208 138,05	5 611 655,31	-	5 024 037,92	-	182 602,82	61 613 152,62
- Régions	53 847 071,22	4 304 315,85		3 750 566,09		67 761,23	54 333 059,75
- Départements	66 079,41	154 180,14		20 068,45		9 671,63	190 519,47
- Communes et groupements de communes	346 620,62	26 700,00		11 962,10			361 358,52
- Autres collectivités et établissements publics	828 376,44	42 396,92		65 927,92			804 845,44
- Union Européenne	3 808 405,62	569 720,65		817 543,34			3 560 582,93
- Autres organismes	229 036,73			30 653,93			198 382,80
- Autres	2 082 548,01	514 341,75		327 316,09		105 169,96	2 164 403,71
TOTAL DES FINANCEMENTS DE L'ACTIF	230 265 403,31	7 605 562,45	-	10 061 051,67	-	348 564,87	227 461 349,22

COMPTE FINANCIER AGREGÉ 2020

Annexe 7 - Tableau des filiales et participations

Tableau des filiales et participations	Informations financières	Niveau de contrôle (côte part détenue)	Apports de fonds effectués (3)	Observations
	Filiales et participations			
	A- Renseignements concernant les filiales			
	1- Filiales françaises			
	2- Filiales étrangères			
	B- Renseignements concernant les participations			
	1- Participants dans des entités françaises	3,00%	15 000,00	SAS EMR
	2- Participants dans des entités étrangères			

COMPTE FINANCIER AGREGÉ 2020

Annexe 8 - Tableau des créances

Tableau des créances	Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
			Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
	Créances de l'actif immobilisé			
	- Créances rattachées à des participations			
	- Prêts	1 210,00		
	- Autres créances immobilisées			
	Créances de l'actif circulant			
	- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	17 641 807,35	17 641 807,35	
	- Créances clients et comptes rattachés	7 992 560,98	7 992 560,98	
	- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)			
	- Avances et acomptes versés sur commandes			
	- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)			
	- Créances sur les autres débiteurs	29 329,87	29 329,87	
	- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	261 595,40	261 595,40	
	TOTAL DES CREANCES	25 926 503,60	25 925 293,60	-

COMPTE FINANCIER AGREGÉ 2020

Annexe 9 - Tableau des dettes

	Rubriques et postes	Montant	Degré d'exigibilité du passif		
			Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Tableau des dettes	Dettes financières				
	- Emprunts obligataires				
	- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	5 057 926,12	275 000,00	1 207 926,12	3 575 000,00
	- Dettes financières et autres emprunts	7 218,64	7 218,64		
	Dettes non financières				
	- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 938 816,22	3 938 816,22		
	- Dettes fiscales et sociales	7 234 647,46	7 234 647,46		
	- Avances et acomptes reçus	21 808 910,37	21 808 910,37		
	- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	931 113,61	931 113,61		
	- Dettes liées au prélèvement sur ressources accumulées		-		
	- Autres dettes non financières	91 585,50	91 585,50		
	- Produits constatés d'avance	2 532 537,89	2 532 537,89		
	TOTAL DES DETTES	41 602 755,81	36 819 829,69	1 207 926,12	3 575 000,00

COMPTE FINANCIER AGREGÉ 2020
Annexe 10 - Tableau des titres immobilisés

Tableaux des Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	Valeur estimative des TIAP	Exercice	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant de la clôture de l'exercice			
			Décomposition de la valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
		Fractions du portefeuille évalué :							
		- au coût de revient							
		- au cours de la bourse							
		- d'après la situation nette							
		- d'après la situation nette ré estimée							
		- d'après une valeur de rendement ou de rentabilité							
		- d'après d'autres méthodes (à préciser)							
Valeur estimative du portefeuille									

Tableaux des Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	Variation de la valeur des TIAP	Portefeuille Mouvements de l'exercice	Valeur	Valeur comptable nette	Valeur estimative
		Montant à l'ouverture de l'exercice			
		Acquisition de l'exercice			
		Cession de l'exercice (en prix de vente)			
		Reprise de dépréciations sur titres cédés			
		Plus-values sur cession de titres :			
		- détenus au début de l'exercice			
		- acquis dans l'exercice			
		Variation de la dépréciation du portefeuille			
		Autres variations de plus-values latentes :			
		- sur titres acquis dans l'exercice			
		- sur titres acquis antérieurement			
		Autres mouvements comptables (à préciser)			
		Montant à la clôture de l'exercice			

COMPTE FINANCIER AGREGÉ 2020

Annexe 11 - tableau des flux de trésorerie

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
ENCAISSEMENTS	228 974 593,15 €	229 317 378,65 €
DECAISSEMENTS		
Enveloppe de fonctionnement	- 28 515 540,24 €	- 29 570 711,12 €
Enveloppe de personnel	- 187 230 992,49 €	- 187 830 603,24 €
Enveloppe de fonctionnement (hors charges de personnel)		
Enveloppe d'intervention : dispositifs pour compte propre		
TOTAL (I)	13 228 060,42 €	11 916 064,29 €
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS		
DECAISSEMENTS	- 10 584 979,31 €	- 14 820 602,19 €
TOTAL (II)	- 10 584 979,31 €	- 14 820 602,19 €
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
ENCAISSEMENTS		
Dotations en capitaux propres	4 599 504,38 €	1 975 373,95 €
Emissions d'emprunts	5 000 000,00 €	- €
Autres opérations	7 488,28 €	3 566,25 €
DECAISSEMENTS		
Remboursements d'emprunts	- 278 780,00 €	- 280 194,00 €
Autres opérations	- 4 400,00 €	- 800,00 €
TOTAL (III)	9 323 812,66 €	1 697 946,20 €
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS GERÉES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS		
ENCAISSEMENTS	3 439 032,22 €	2 247 452,81 €
DECAISSEMENTS	- 3 302 948,42 €	- 3 137 442,48 €
TOTAL (IV)	136 083,80 €	- 889 989,67 €
VARIATION DE TRESORERIE (V= I+II+III+IV)	12 102 977,57 €	- 2 096 581,37 €
TRESORERIE A L'OUVERTURE	25 868 034,30 €	37 971 677,40 €
TRESORERIE A LA CLOTURE	37 971 677,40 €	35 875 096,03 €

COMPTE FINANCIER UNICAEN 2020

BILAN UNICAEN 2020

ACTIF	Exercice 2020			01/01/2020
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 973 789,05	1 024 796,42	948 992,63	569 722,47
			-	-
Immobilisations corporelles	63 595 911,76	43 575 867,45	20 020 044,31	16 628 671,29
Terrains	-		-	
Constructions	12 952,81	198,42	12 754,39	
Installations techniques, matériels, et outillage	34 476 822,34	23 330 680,74	11 146 141,60	9 005 586,77
Collections	9 994,56	9 441,39	553,17	805,43
Biens historiques et culturels	-		-	-
Autres immobilisations corporelles	29 049 101,71	20 235 546,90	8 813 554,81	7 559 512,86
Immobilisations mises en concession			-	-
Immobilisations corporelles en cours	34 061,80		34 061,80	21 617,64
Avances et acomptes sur commandes	12 978,54		12 978,54	41 148,59
Immobilisations grevées de droits			-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)			-	-
			-	-
Immobilisations financières	16 210,00		16 210,00	18 976,25
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	65 585 910,81	44 600 663,87	20 985 246,94	17 217 370,01
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	754 355,32	634 026,69	120 328,63	149 345,75
Créances			-	-
Créances sur des entités publiques des OI et la CE	17 541 832,35	402 207,65	17 139 624,70	14 788 644,91
Créances clients et comptes rattachés	7 971 445,75	182 132,37	7 789 313,38	3 968 766,59
Créances sur les redevables			-	-
Avances et acomptes versés sur commandes			-	4 799,58
Créances pour ORT (dispositifs d'intervention)			-	-
Créances sur les autres débiteurs	29 329,87		29 329,87	22 768,69
Charges constatées d'avance	261 595,40		261 595,40	62 074,27
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	26 558 558,69	1 218 366,71	25 340 191,98	18 996 399,79
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement			-	
Disponibilités	35 875 096,03		35 875 096,03	37 972 672,45
Autres			-	
TOTAL TRESORERIE	35 875 096,03	-	35 875 096,03	37 972 672,45
Comptes de régularisation				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	128 019 565,53	45 819 030,58	82 200 534,95	74 186 442,25
PASSIF	EX 2020	01/01/2020		
FONDS PROPRES				
Financements reçus				
Financement de l'actif par l'Etat	2 707 373,57		2 592 237,56	
Financement de l'actif par des tiers	11 004 478,90		8 090 220,68	
Fonds propres des fondations				
Ecart de réévaluation				
Réserves	16 363 827,55		11 506 044,38	
Report à nouveau	10 729 194,90		11 164 089,54	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 328 646,11		4 418 267,37	
Provisions réglementées				
TOTAL FONDS PROPRES	44 133 521,03		37 770 859,53	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques				2 955 000,00
Provisions pour charges	594 720,00		511 761,00	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	594 720,00		3 466 761,00	
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires				
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers				275 000,00
Dettes financières et autres emprunts	7 218,64		12 412,64	
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	7 218,64		287 412,64	
DETTES NON FINANCIERES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 912 691,26		2 856 292,23	
Dettes fiscales et sociales	7 233 297,96		6 842 691,11	
Avances et acomptes reçus	16 117 114,69		13 819 337,83	
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers	931 113,61		442 669,50	
Autres dettes non financières	91 585,50		106 978,54	
Produits constatés d'avance	2 532 537,89		1 419 850,29	
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	30 818 340,91		25 487 819,50	
TRESORERIE				
Autres éléments de trésorerie passive	-		1 660,58	
Autres	6 646 734,37		7 171 929,00	
TOTAL TRESORERIE	6 646 734,37		7 173 589,58	
Comptes de régularisation				
Ecart de conversion Passif				
TOTAL GENERAL	82 200 534,95		74 186 442,25	

COMPTE DE RESULTAT UNICAEN 2020

CHARGES	EX 2020
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
Achats	9 082,05
Marchandises et approvisionnements, travaux et services & charges liées à la variation des stocks	25 928 161,65
Charges de personnel	
Salaire, traitements et rémunérations diverses	110 383 770,62
Charges sociales	74 982 258,28
Intéressement et participation	
Autres charges de personnel	367 633,08
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)*	6 980 914,02
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	6 337 215,46
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	224 989 035,16
CHARGES D'INTERVENTION	
Dispositif d'intervention pour compte propre	
Transfert aux ménages	
Transferts aux entreprises	
Transferts aux collectivités territoriales	
Transferts aux autres collectivités	
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	
Dotations aux provisions et dépréciations	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	224 989 035,16
CHARGES FINANCIÈRES	
Charges d'intérêt	45,44
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Pertes de change	2 027,00
Autres charges financières	109,60
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	2 182,04
Impôt sur les sociétés	
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	3 328 646,11
TOTAL CHARGES	228 319 863,31

PRODUITS	EX 2020
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	
Subventions pour charges de service public	190 319 895,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	8 515 855,16
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	
Dons et legs	17 951,93
Produits de la fiscalité affectée	2 254 034,69
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	
Ventes de biens ou prestations de services	19 460 395,87
Produits de cessions d'éléments d'actif	9 601,00
Autres produits de gestion	1 228 305,70
Production stockée et immobilisée	
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	
Autres produits	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	3 025 565,14
Reprises du financement rattaché à un actif	3 484 245,06
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	228 315 849,55
PRODUITS FINANCIERS	
Produits des participations et des prêts	
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	
Intérêts sur créances non immobilisées	178,02
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Gains de change	3 790,20
Autres produits financiers	45,54
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	4 013,76
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	
TOTAL PRODUITS	228 319 863,31

COMPTE FINANCIER UNICAEN 2020

Annexe 1 - Tableau des provisions

	Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
				Provision utilisée	Provision non utilisée	
Tableau des provisions	Provisions réglementées					
	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement (participation des salariés)					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif					
	Amortissements dérogatoires					
	Provision spéciale de réévaluation					
	Plus-values réinvesties (assimilées à des amortissements dérogatoires)					
	Autres provisions réglementées					
	Provisions pour risques	2 955 000	-	2 955 000	-	-
	Provisions pour litiges	2 955 000		2 955 000		-
	Provisions pour garanties données aux clients					
	Provisions pour pertes sur marchés à terme					
	Provisions pour amendes et pénalités					
	Provisions pour pertes de change					
	Provisions pour pertes sur contrat					
	Provisions pour risque d'emploi					
	Autres provisions pour risques					-
	Provisions pour charges	511 761	82 959	-	-	594 720
	Provisions pour pensions et obligations similaires					
	Provisions pour restructurations					
	Provisions pour impôts					
	Provisions pour renouvellement des immobilisations (établissement concessionnaire)					
	Provisions pour travaux à répartir					
	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions					
	Provisions pour remises en état					
	Provisions pour CET	276 243	48 126			324 369
	Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	235 518	34 833			270 351
	Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement					
	Autres provisions pour charges					
	TOTAL DES PROVISIONS	3 466 761	82 959	2 955 000	-	594 720

COMPTE FINANCIER UNICAEN 2020

Annexe 2 - Tableau des dépréciations

Tableau des dépréciations	Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
				Provision utilisée	Provision non utilisée	
	Dépréciations des immobilisations					
	Dépréciations des stocks et en-cours	535 726,67	98 300,02			634 026,69
	Dépréciations des comptes de tiers	635 642,70	19 262,46		70 565,14	584 340,02
	Dépréciations des comptes financiers					
	TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS	1 171 369,37	117 562,48		70 565,14	1 218 366,71

COMPTE FINANCIER UNICAEN 2020

Annexe 3 - Tableau des variations de stocks

Tableau des variations de stocks	Numéro de compte	Nature des stocks et des en-cours	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations des stocks en augmentation (Entrées)	Variations des stocks en diminution (Sorties)	Solde à la clôture de l'exercice
	30	Animaux et végétaux				
	31	Matières premières et fournitures				
	32	Autres approvisionnements	objets publicitaires	24 433,10	24 279,00	48 712,10
	33	En-cours de production de biens				
	34	En-cours de production de services				
	35	Stocks de produits				
	37	Stocks de marchandises	Presse Universitaire de Caen	660 639,32	45 003,90	705 643,22
	38	Stocks en voie d'acheminement, mis en dépôt ou donnés en consignation				
		TOTAL DES STOCKS		685 072,42	69 282,90	754 355,32

COMPTE FINANCIER UNICAEN 2020

Annexe 4 - Tableau des immobilisations

	Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
			Par virement de poste à poste	Acquisitions / Mises à disposition / Transferts	Par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	
Tableau des immobilisations	Immobilisations incorporelles	1 500 641,18	-	555 280,68	-	82 132,81	1 973 789,05
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et développement						
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 500 641,18		555 280,68		82 132,81	1 973 789,05
	Droit au bail						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Immobilisations corporelles	54 871 192,74	-	9 418 572,82	-	727 915,60	63 561 849,96
	Terrains						
	Constructions			12 952,81			12 952,81
	Installations techniques, matériels, et outillage	29 425 397,17		5 447 786,89		396 361,72	34 476 822,34
	Collections	9 994,56					9 994,56
	Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)						
	Autres immobilisations corporelles	25 435 801,01		3 957 833,12		331 553,88	29 062 080,25
	Immobilisations mises en concession						
	Immobilisations corporelles en cours	21 617,64		12 444,16			34 061,80
	Immobilisations grevées de droits						
	Immobilisations corporelles (Biens vivants)						
	Participations et créances rattachées à des participations	15 000,00		-			15 000,00
	Titres de participation	15 000,00					15 000,00
	Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)						
	Autres formes de participation						
	Créances rattachées à des participations						
	Créances rattachées à des sociétés en participation						
	Versement à effectuer sur titres de participation non libérés						
	Autres immobilisations financières	3 976,25	-	22 596,90	-	25 363,15	1 210,00
	Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)						
	Titres immobilisés (droit de créance)						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Prêts	3 976,25		22 596,90		25 363,15	1 210,00
	Dépôts et cautionnements versés						
	Autres créances immobilisées						
	TOTAL DES IMMOBILISATIONS	56 412 427,81	-	10 008 894,56	-	835 411,56	65 585 910,81

COMPTE FINANCIER UNICAEN 2020

Annexe 5 - Tableau des amortissements

Tableau des amortissements	Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Tableau des amortissements	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	930 918,71	176 010,52	82 132,81	1 024 796,42
	Droit au bail				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				-
	Constructions		198,42		198,42
	Installations techniques, matériels, et outillage	20 419 810,40	3 295 894,85	385 024,51	23 330 680,74
	Collections	9 189,13	252,26		9 441,39
	Dépenses ultérieures sur biens historiques et culturels				
	Autres immobilisations corporelles	17 835 139,56	2 644 690,74	244 283,40	20 235 546,90
	Immobilisations mises en concession				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles (Biens vivants)				
	Participations et créances rattachées à des participations				
	Titres de participation				
	Autres formes de participation				
	Créances rattachées à des participations				
	Créances rattachées à des sociétés en participation				
	Versement à effectuer sur titres de participation non libérés				
	Autres immobilisations financières				
	Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)				
	Titres immobilisés (droit de créance)				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
	Prêts				
	Dépôts et cautionnements versés				
	Autres créances immobilisées				
	TOTAL DES AMORTISSEMENTS	39 195 057,80	6 117 046,79	711 440,72	44 600 663,87

COMPTE FINANCIER UNICAEN 2020

Annexe 6 - Tableau des financements de l'actif

Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT	2 592 237,56	677 132,00	-	463 733,94	-	98 262,05	2 707 373,57
Financements non rattachés à un actif	755 299,45	250 000,00					1 005 299,45
Financements rattachés à un actif	1 836 938,11	427 132,00	-	463 733,94	-	98 262,05	1 702 074,12
- Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements							-
- Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	-						-
- Financement des autres actifs :	-						-
État	1 836 938,11	427 132,00		463 733,94		98 262,05	1 702 074,12
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA							
Autres							
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	8 090 220,68	5 841 128,45	-	2 744 267,41	-	182 602,82	11 004 478,90
Financements non rattachés à un actif	0,38	229 473,14	-	-	-	-	229 473,52
- Régions	0,38	175 000,00					175 000,38
- Départements							-
- Communes et groupements de communes		25 000,00					25 000,00
- Autres collectivités et établissements publics							-
- Union Européenne	-						-
- Autres organismes							-
- Autres		29 473,14					29 473,14
Financements rattachés à un actif	8 090 220,30	5 611 655,31	-	2 744 267,41	-	182 602,82	10 775 005,38
- Régions	4 825 445,18	4 304 315,85		1 676 370,91		67 761,23	7 385 628,89
- Départements	66 079,41	154 180,14		20 068,45		9 671,63	190 519,47
- Communes et groupements de communes		26 700,00		1 456,72		-	25 243,28
- Autres collectivités et établissements publics	161 417,15	42 396,92		50 667,31			153 146,76
- Union Européenne	1 855 758,46	569 720,65		672 876,04			1 752 603,07
- Autres organismes	86 496,45			21 267,72			65 228,73
- Autres	1 095 023,65	514 341,75		301 560,26		105 169,96	1 202 635,18
TOTAL DES FINANCEMENTS DE L'ACTIF	10 682 458,24	6 518 260,45	-	3 208 001,35	-	280 864,87	13 711 852,47

COMPTE FINANCIER UNICAEN 2020

Annexe 7 - Tableau des filiales et participations

Tableau des filiales et participations	Informations financières	Niveau de contrôle (côte part détenue)	Apports de fonds effectués (3)	Observations
	Filiales et participations			
	A- Renseignements concernant les filiales			
	1- Filiales françaises			
	2- Filiales étrangères			
	B- Renseignements concernant les participations			
	1- Participants dans des entités françaises	3,00%	15 000,00	SAS EMR
	2- Participants dans des entités étrangères			

COMPTE FINANCIER UNICAEN 2020

Annexe 8 - Tableau des créances

Tableau des créances	Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
			Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
	Créances de l'actif immobilisé			
	- Créances rattachées à des participations			
	- Prêts	1 210,00		
	- Autres créances immobilisées			
	Créances de l'actif circulant			
	- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	17 541 832,35	17 541 832,35	
	- Créances clients et comptes rattachés	7 971 445,75	7 971 445,75	
	- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)		-	
	- Avances et acomptes versés sur commandes		-	
	- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		-	
	- Créances sur les autres débiteurs	29 329,87	29 329,87	
	- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	261 595,40	261 595,40	
	TOTAL DES CREANCES	25 805 413,37	25 804 203,37	-

COMPTE FINANCIER UNICAEN 2020

Annexe 9 - Tableau des dettes

	Rubriques et postes	Montant	Degré d'exigibilité du passif		
			Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Tableau des dettes	Dettes financières				
	- Emprunts obligataires				
	- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers				-
	- Dettes financières et autres emprunts	7 218,64	7 218,64		
	Dettes non financières				
	- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 912 691,26	3 912 691,26		
	- Dettes fiscales et sociales	7 233 297,96	7 233 297,96		
	- Avances et acomptes reçus	16 117 114,69	16 117 114,69		
	- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	931 113,61	931 113,61		
	- Dettes liée au prélèvement sur ressources accumulées		-		
	- Autres dettes non financières	91 585,50	91 585,50		
	- Produits constatés d'avance	2 532 537,89	2 532 537,89		
	TOTAL DES DETTES	30 825 559,55	30 825 559,55	-	-

COMPTE FINANCIER
Budget Annexe Immobilier 2020

BILAN 2020 - Budget Annexe Immobilier (BAIM)

ACTIF	Exercice 2020			01/01/2020
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	-		-	4 405,94
Immobilisations corporelles	277 083 745,75	49 028 737,30	228 055 008,45	231 225 905,81
Terrains	51 003 048,52	761,58	51 002 286,94	51 062 415,96
Constructions	217 557 629,67	49 027 975,72	168 529 653,95	174 574 980,56
Installations techniques, matériels, et outillage			-	
Collections			-	
Biens historiques et culturels			-	-
Autres immobilisations corporelles			-	
Immobilisations mises en concession			-	-
Immobilisations corporelles en cours	7 962 534,42		7 962 534,42	5 588 509,29
Avances et acomptes sur commandes	560 533,14		560 533,14	
Immobilisations grevées de droits			-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)			-	-
Immobilisations financières			-	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	277 083 745,75	49 028 737,30	228 055 008,45	231 230 311,75

PASSIF	EX 2020	01/01/2020
FONDS PROPRES		
Financements reçus		
Financement de l'actif par l'Etat	161 958 016,81	165 962 680,62
Financement de l'actif par des tiers	51 791 479,94	53 620 264,45
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	8 000 000,00	8 000 000,00
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 296 140,04	
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	224 045 636,79	227 582 945,07
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	5 057 926,12	5 092 500,00
Dettes financières et autres emprunts		
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	5 057 926,12	5 092 500,00
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 124,96	
Dettes fiscales et sociales	1 349,50	
Avances et acomptes reçus	5 691 795,68	5 726 795,68
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers		
Autres dettes non financières		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	5 719 270,14	5 726 795,68
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive		
TOTAL TRESORERIE	-	-
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	234 822 833,05	238 402 240,75

ACTIF CIRCULANT				
Stocks			-	
Créances			-	-
Créances sur des entités publiques des OI et la CE	99 975,00		99 975,00	
Créances clients et comptes rattachés	21 115,23		21 115,23	
Créances sur les redevables			-	-
Avances et acomptes versés sur commandes			-	
Créances pour ORT (dispositifs d'intervention)			-	-
Créances sur les autres débiteurs			-	
Charges constatées d'avance			-	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	121 090,23	-	121 090,23	-
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement			-	
Disponibilités			-	
Autres	6 646 734,37		6 646 734,37	7 171 929,00
TOTAL TRESORERIE	6 646 734,37	-	6 646 734,37	7 171 929,00
Comptes de régularisation				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	283 851 570,35	49 028 737,30	234 822 833,05	238 402 240,75

COMPTES DE RESULTAT BAIM 2020

CHARGES	EX 2020
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
Achats	
Marchandises et approvisionnements, travaux et services & charges liées à la variation des stocks	
Charges de personnel	
Salaires, traitements et rémunérations diverses	
Charges sociales	
Intéressement et participation	
Autres charges de personnel	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)*	
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	8 000 919,93
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	8 000 919,93
CHARGES D'INTERVENTION	
Dispositif d'intervention pour compte propre	
Transfert aux ménages	
Transferts aux entreprises	
Transferts aux collectivités territoriales	
Transferts aux autres collectivités	
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	
Dotations aux provisions et dépréciations	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	8 000 919,93
CHARGES FINANCIÈRES	
Charges d'intérêt	2 850,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Pertes de change	
Autres charges financières	
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	2 850,00
Impôt sur les sociétés	
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	2 296 140,04
TOTAL CHARGES	10 299 909,97

PRODUITS	EX 2020
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	
Subventions pour charges de service public	3 237 269
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	
Dons et legs	
Produits de la fiscalité affectée	
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	
Ventes de biens ou prestations de services	20 090,73
Produits de cessions d'éléments d'actif	121 799,92
Autres produits de gestion	
Production stockée et immobilisée	
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	
Autres produits	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	
Reprises du financement rattaché à un actif	6 920 750,32
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	10 299 909,97
PRODUITS FINANCIERS	
Produits des participations et des prêts	
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	
Intérêts sur créances non immobilisées	
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Gains de change	
Autres produits financiers	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	-
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	
TOTAL PRODUITS	10 299 909,97

COMPTE FINANCIER BAIM 2020

Annexe 1 - Tableau des provisions

	Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
				Provision utilisée	Provision non utilisée	
Tableau des provisions	Provisions réglementées					
	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement (participation des salariés)					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif					
	Amortissements dérogatoires					
	Provision spéciale de réévaluation					
	Plus-values réinvesties (assimilées à des amortissements dérogatoires)					
	Autres provisions réglementées					
	Provisions pour risques	-	-	-	-	-
	Provisions pour litiges					-
	Provisions pour garanties données aux clients					
	Provisions pour pertes sur marchés à terme					
	Provisions pour amendes et pénalités					
	Provisions pour pertes de change					
	Provisions pour pertes sur contrat					
	Provisions pour risque d'emploi					
	Autres provisions pour risques					-
	Provisions pour charges	-	-	-	-	-
	Provisions pour pensions et obligations similaires					
	Provisions pour restructurations					
	Provisions pour impôts					
	Provisions pour renouvellement des immobilisations (établissement concessionnaire)					
	Provisions pour travaux à répartir					
	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions					
	Provisions pour remises en état					
	Provisions pour CET					-
	Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales					-
	Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement					
	Autres provisions pour charges					
	TOTAL DES PROVISIONS	-	-	-	-	-

COMPTE FINANCIER UNICAEN 2020

Annexe 2 - Tableau des dépréciations

Tableau des dépréciations	Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
				Provision utilisée	Provision non utilisée	
	Dépréciations des immobilisations					
	Dépréciations des stocks et en-cours					-
	Dépréciations des comptes de tiers					-
	Dépréciations des comptes financiers					
	TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS	-	-		-	-

COMPTE FINANCIER BAIM 2020

Annexe 3 - Tableau des variations de stocks

Tableau des variations de stocks	Numéro de compte	Nature des stocks et des en-cours		Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations des stocks en augmentation (Entrées)	Variations des stocks en diminution (Sorties)	Solde à la clôture de l'exercice
	30	Animaux et végétaux					
	31	Matières premières et fournitures					-
	32	Autres approvisionnements					-
	33	En-cours de production de biens					-
	34	En-cours de production de services					-
	35	Stocks de produits					-
	37	Stocks de marchandises					-
	38	Stocks en voie d'acheminement, mis en dépôt ou donnés en consignation					-
		TOTAL DES STOCKS		-	-	-	-

COMPTE FINANCIER BAIM 2020

Annexe 4 - Tableau des immobilisations

	Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
			Par virement de poste à poste	Acquisitions / Mises à disposition / Transferts	Par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	
Tableau des immobilisations	Immobilisations incorporelles	4 405,94	-	11 466,68	-	15 872,62	-
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et développement						
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						-
	Droit au bail						-
	Fonds commercial						-
	Autres immobilisations incorporelles	4 405,94		11 466,68		15 872,62	-
	Immobilisations corporelles	267 152 913,89	986 484,22	1 504 205,00	-	522 391,78	269 121 211,33
	Terrains	51 062 574,60		8 173,92		67 700,00	51 003 048,52
	Constructions	216 090 339,29	986 484,22	900 806,16		420 000,00	217 557 629,67
	Installations techniques, matériels, et outillage						-
	Collections						-
	Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)						
	Autres immobilisations corporelles			595 224,92		34 691,78	560 533,14
	Immobilisations mises en concession						
	Immobilisations corporelles en cours	5 588 509,29		3 360 509,35	986 484,22		7 962 534,42
	Immobilisations grevées de droits						
	Immobilisations corporelles (Biens vivants)						
	Participations et créances rattachées à des participations	-		-			-
	Titres de participation						-
	Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)						
	Autres formes de participation						
	Créances rattachées à des participations						
	Créances rattachées à des sociétés en participation						
	Versement à effectuer sur titres de participation non libérés						
	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
	Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)						
	Titres immobilisés (droit de créance)						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Prêts						-
	Dépôts et cautionnements versés						
	Autres créances immobilisées						
	TOTAL DES IMMOBILISATIONS	272 745 829,12	986 484,22	4 876 181,03	986 484,22	538 264,40	277 083 745,75

COMPTE FINANCIER BAIM 2020

Annexe 5 - Tableau des amortissements

Tableau des amortissements	Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				-
	Droit au bail				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	158,64	602,94		761,58
	Constructions	41 515 358,73	7 621 939,39	109 322,40	49 027 975,72
	Installations techniques, matériels, et outillage				
	Collections				-
	Dépenses ultérieures sur biens historiques et culturels				
	Autres immobilisations corporelles				-
	Immobilisations mises en concession				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles (Biens vivants)				
	Participations et créances rattachées à des participations				
	Titres de participation				
	Autres formes de participation				
	Créances rattachées à des participations				
	Créances rattachées à des sociétés en participation				
	Versement à effectuer sur titres de participation non libérés				
	Autres immobilisations financières				
	Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)				
	Titres immobilisés (droit de créance)				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
	Prêts				
	Dépôts et cautionnements versés				
	Autres créances immobilisées				
	TOTAL DES AMORTISSEMENTS	41 515 517,37	7 622 542,33	109 322,40	49 028 737,30

COMPTE FINANCIER BAIM 2020

Annexe 6 - Tableau des financements de l'actif

Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT	165 962 680,62	636 316,00	-	4 573 279,81	-	67 700,00	161 958 016,81
Financements non rattachés à un actif	5 730 342,38	636 316,00					6 366 658,38
Financements rattachés à un actif	160 232 338,24	-	-	4 573 279,81	-	67 700,00	155 591 358,43
- Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	153 878 912,75			4 199 076,23			149 679 836,52
- Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	-					67 700,00	67 700,00
- Financement des autres actifs :	-						-
État	6 353 425,49			374 203,58			5 979 221,91
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA							
Autres							
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	53 620 264,45	450 986,00	-	2 279 770,51	-	-	51 791 479,94
Financements non rattachés à un actif	502 346,70	450 986,00	-	-	-	-	953 332,70
- Régions	2 346,70	224 975,00					227 321,70
- Départements							-
- Communes et groupements de communes		226 011,00					226 011,00
- Autres collectivités et établissements publics	500 000,00						500 000,00
- Union Européenne	-						-
- Autres organismes							-
- Autres							-
Financements rattachés à un actif	53 117 917,75	-	-	2 279 770,51	-	-	50 838 147,24
- Régions	49 021 626,04			2 074 195,18			46 947 430,86
- Départements							-
- Communes et groupements de communes	346 620,62			10 505,38			336 115,24
- Autres collectivités et établissements publics	666 959,29			15 260,61			651 698,68
- Union Européenne	1 952 647,16			144 667,30			1 807 979,86
- Autres organismes	142 540,28			9 386,21			133 154,07
- Autres	987 524,36			25 755,83			961 768,53
TOTAL DES FINANCEMENTS DE L'ACTIF	219 582 945,07	1 087 302,00	-	6 853 050,32	-	67 700,00	213 749 496,75

COMPTE FINANCIER UNICAEN 2020

Annexe 7 - Tableau des filiales et participations

Tableau des filiales et participations	Informations financières	Niveau de contrôle (côte part détenue)	Apports de fonds effectués (3)	Observations
	Filiales et participations			
	A- Renseignements concernant les filiales			
	1- Filiales françaises			
	2- Filiales étrangères			
	B- Renseignements concernant les participations			
	1- Participants dans des entités françaises			
	2- Participants dans des entités étrangères			

COMPTE FINANCIER BAIM 2020

Annexe 8 - Tableau des créances

Tableau des créances	Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
			Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
	Créances de l'actif immobilisé			
	- Créances rattachées à des participations			
	- Prêts			
	- Autres créances immobilisées			
	Créances de l'actif circulant			
	- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	99 975,00	99 975,00	
	- Créances clients et comptes rattachés	21 115,23	21 115,23	
	- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)		-	
	- Avances et acomptes versés sur commandes		-	
	- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		-	
	- Créances sur les autres débiteurs		-	
	- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)		-	
	TOTAL DES CREANCES	121 090,23	121 090,23	-

COMPTE FINANCIER BAIM 2020

Annexe 9 - Tableau des dettes

	Rubriques et postes	Montant	Degré d'exigibilité du passif		
			Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Tableau des dettes	Dettes financières				
	- Emprunts obligataires				
	- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	5 057 926,12	275 000,00	1 207 926,12	3 575 000,00
	- Dettes financières et autres emprunts		-		
	Dettes non financières				
	- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 124,96	26 124,96		
	- Dettes fiscales et sociales	1 349,50	1 349,50		
	- Avances et acomptes reçus	5 691 795,68	5 691 795,68		
	- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		-		
	- Dettes liée au prélèvement sur ressources accumulées		-		
	- Autres dettes non financières		-		
	- Produits constatés d'avance		-		
	TOTAL DES DETTES	10 777 196,26	5 994 270,14	1 207 926,12	3 575 000,00

Délibération N°2021-016

Affectation du résultat du compte financier 2020.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2021

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article unique : Affectation du résultat du compte financier 2020.

Le Conseil d'administration décide d'affecter :

- le résultat du budget principal UNICAEN à hauteur de 3 328 646 € en report à nouveau ;
- le résultat du budget annexe immobilier à hauteur de 2 296 140 € en report à nouveau.

Résultat du vote : Unanimité (34 pour).

Fait à Caen, le 15 mars 2021,

Le Président de l'Université,



Lamri ABOUI

Délibération N°2021-017

Délibération portant sur des remises gracieuses

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2021**Article 1 : Remises gracieuses.**

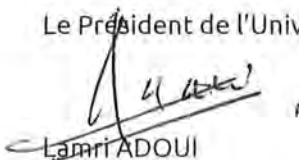
Sur proposition de M. l'Agent Comptable, le conseil approuve deux remises gracieuses d'un montant de 6140 €.

Annexe : Tableau des remises gracieuses

Résultat du vote : 33 pour,
 1 abstention.

Fait à Caen, le 15 mars 2021,

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUL

Décision d'admissions en non-valeur et remise gracieuse au titre de l'année 2021

CREANCES									
Société	UB	Nom Unité Budgétaire	Client	Type	N° pièce	Texte	Date pièce	Montant en DI	Motif irrecoverabilité
TOTAL CREANCES PRESENTEES EN NON-VALEUR								- €	

PAIE									
Société	UB	Nom Unité Budgétaire	Fournisseur	Type	N° pièce	Texte	Date pièce	Montant dû	Motif irrecoverabilité
TOTAL PRESENTE EN NON-VALEUR AU TITRE DE LA PAIE								- €	

REMISES GRACIEUSES									
Société	UB	Nom Unité Budgétaire	Fournisseur / Client	Type	N° pièce	Texte	date de pièce	Montant remise	Remarque
1010	910	IAE	5004806	AB	300024911	RAR 16/17 Master AE F210056983 et F210058447	06/07/2020	3 800,00 €	Demande formulée par l'intéressé, au regard de sa situation sociale et financière. Refus de la préfecture de délivrer un titre de séjour valant une autorisation de travailler depuis 2016.
1010	910	IAE	5007113	AB	300002713	RAR 20/21 M2 Management sectoriel P.Hygiène et QS	19/01/2021	2 340,00 €	Demande formulée par l'intéressé, suite au refus de l'aide individuelle à la formation par pôle emploi
TOTAL REMISES GRACIEUSES								6 140,00 €	

TOTAL GENERAL ADMISSIONS AU 12/03/2021	6 140,00 €
---	-------------------

Admissions en non-valeur et remise gracieuse arrêtées à la somme de six mille cent quarante euros

Le 12/03/2021
Le Président de Unicaen

Délibération N°2021-018

Axes stratégiques de développement - HCERES.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2021**Article unique : Axes stratégiques de développement - HCERES.**

Le Conseil d'administration approuve les axes stratégiques de développement proposés.

Résultat du vote : 30 pour,
4 abstentions.

Fait à Caen, le 15 mars 2021,

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI

Délibération N°2021-019

Bilan social annuel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2021**Article unique : Bilan social annuel.**

Le Conseil d'administration approuve le bilan social proposé.

Résultat du vote : Unanimité (34 pour).

Fait à Caen, le 15 mars 2021,

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI

Délibération N°2021-020

Modification du référentiel des équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2021

- Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires, établi en application de l'article 7 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'université Caen-Normandie en date du 23 février 2018 relative au référentiel d'équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs à l'université Caen-Normandie ;

Article unique : Modification du référentiel des équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs.

Le conseil d'administration approuve les modifications du référentiel d'équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs à l'université Caen-Normandie portant sur :

- L'autorisation de cumul entre les fonctions de vice-président délégué et de directeur des services communs (EOI, SUFCA, CEMU) (§ 4.) ;

Résultat du vote : 25 pour,
 5 contre,
 4 abstentions.

Le conseil d'administration approuve les modifications du référentiel d'équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs à l'université Caen-Normandie portant sur :

- Les vice-présidences déléguées partagées (§ 3.2.) ;

Résultat du vote : 31 pour,
 3 abstentions.

Annexe : Référentiel d'équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs modifié.

Fait à Caen, le 15 mars 2021,

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

REFERENTIEL D'EQUIVALENCES HORAIRES DES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS : TRANSPOSITION DE L'ARRETE DU 31/07/2009 A L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

Comité technique du 11 mars 2021

Conseil d'administration du 12 mars 2021

La déclinaison du référentiel national d'équivalences horaires dont vous trouverez le détail ci-dessous, constitue l'un des volets de l'application du **projet d'établissement 2017-2021** adopté par les instances de l'université. Elle s'appliquera à compter de la rentrée universitaire 2018 et a vocation à accompagner le déploiement de la **nouvelle offre de formation** pendant toute la durée de son accréditation. La mise en œuvre du référentiel d'équivalences horaires se situe à l'interface complexe des aspects pédagogiques liés à l'offre de formation et des aspects liés aux ressources humaines : niveau de reconnaissance de chaque fonction, nécessaire équilibre à trouver entre les responsabilités institutionnelles et pédagogiques d'une part, l'enseignement et la recherche d'autre part

En visant un modèle d'**université solidaire**, le projet d'établissement adopté en 2017 met en exergue la notion d'équité. A ce titre, la déclinaison locale du référentiel national des équivalences horaires a prioritairement été abordée sous l'angle d'une **harmonisation des pratiques** en vigueur : les enveloppes d'heures attribuées à chaque composante ont été rééquilibrées de manière à garantir une coordination du dispositif au niveau de l'université dans son ensemble. L'harmonisation de l'usage du référentiel des équivalences horaires ne signifie pas pour autant que sa mise en œuvre doit être uniformisée. C'est la raison pour laquelle le nouveau référentiel des équivalences horaires est le fruit d'une **démarche collégiale et concertée** avec chaque composante de l'université, afin que chacune d'entre elles ait les moyens de mettre en œuvre sa politique au niveau le plus adéquat, au regard de ses objectifs, de ses priorités et de ses spécificités. A l'intérieur de l'enveloppe qui lui est attribuée et sur le fondement d'une proposition exhaustive, chaque conseil de composante aura les moyens de décider du niveau de valorisation de chaque fonction qui lui est propre

Le volume d'heures associé à chaque fonction est cependant plafonné afin de concilier la **capacité d'initiative** de la composante dans la définition de sa stratégie avec le souhait d'éviter l'écueil d'une trop grande dispersion des niveaux individuels d'attribution. Il était important sur ce point particulier que l'effort de **simplification** et de synthèse des intitulés qui a été effectué, eût pour corollaire une description détaillée de chaque fonction. De cette manière, chaque enseignant sera en mesure de décrire précisément dans le logiciel OSE les activités dont il prend la charge au titre de telle ou telle fonction. Outre qu'elle aura pour avantage d'éviter la confusion entre les différentes responsabilités, la description détaillée des responsabilités permettra de **valoriser l'engagement des enseignants** de manière plus efficace et autorisera le conseil de la composante à se prononcer de manière éclairée sur le niveau le plus pertinent de reconnaissance horaire

Sur le plan des conditions de travail et à un niveau plus individuel, l'objectif poursuivi est double : dans le cadre de la **responsabilité sociale** qui est celle de l'université, il s'agit d'une part de s'assurer de la **soutenabilité individuelle des responsabilités** endossées par chacun et d'inciter l'institution à répartir de manière plus uniforme les charges sur un nombre croissant d'enseignants d'autre part. Afin d'y parvenir, le présent dispositif garantit qu'au moins 1/3 du service statutaire de chaque enseignant sera consacré aux enseignements. Les responsabilités assumées par les enseignants-chercheurs ayant aussi des conséquences indirectes sur l'ensemble de leurs activités, cette règle concourt également à la **préservation du temps qui doit être consacré à la recherche**

Vous retrouverez dans le présent document l'essentiel des axes décrits au projet d'établissement : ouverture de l'université à l'international, soutien à la recherche, investissement pédagogique pour la réussite de tous les étudiants, responsabilités liées au pilotage des structures, charges de missions... A terme, ce dispositif devra par ailleurs se doubler d'une réflexion sur la reconnaissance des nouvelles pédagogies dans la maquette des enseignements

Au-delà d'une politique locale, ce dispositif s'inscrit dans le contexte élargi du **rapprochement des établissements d'enseignement supérieur de la nouvelle région Normandie** : autant qu'il nous était permis de le faire, les niveaux de reconnaissance des responsabilités structurelles et de l'encadrement individualisé ont été accordés à ceux de nos partenaires

Pierre DENISE

Président de l'université Caen Normandie

1 | PRINCIPES DIRECTEURS

1.1- Préambule

Ce référentiel d'équivalences horaires est mis en place dans le cadre de l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires, établi en application de l'article 7 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié. Il vise à prendre en compte les différentes façons d'effectuer les missions d'enseignant-chercheur ou d'enseignant, indispensables au bon fonctionnement de l'Université et de ses composantes, qui ne peuvent se résumer à un décompte d'heures en présence d'étudiants. Toutefois, il est essentiel de rappeler que le statut de l'enseignant-chercheur n'est pas fondé sur un calcul classique d'un temps de travail effectué, et par conséquent qu'on ne doit ni considérer les volumes horaires de ce document comme des chiffres précis, ni considérer que l'absence de prise en compte d'une activité dans le référentiel devrait conduire à ne pas l'assumer. L'engagement important des enseignants-chercheurs au service de leurs missions, notamment de service public, est une réalité qui ne doit pas être contrariée par une attitude strictement comptable qui serait contraire à l'esprit du statut des enseignants-chercheurs

Le référentiel proposé est une adaptation aux particularités de notre établissement et de ses composantes du document générique voté par le conseil d'administration restreint aux enseignants-chercheurs du 9 octobre 2009. Il est applicable à partir de la rentrée universitaire de septembre 2018 et a vocation à

accompagner la nouvelle offre de formation de l'Université pendant toute la durée de son accréditation. Il pourra dans le futur être amené à être enrichi et amendé par les instances statutaires de l'établissement

Le référentiel des équivalences horaires se décline en quatre titres :

- I. Responsabilités institutionnelles et de structures
- II. Activités d'intérêt pédagogique
- III. Activités d'appui à la recherche
- IV. Missions et expertises

1.2- Décompte du temps de travail

Conformément au I de l'article 7 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié, le temps de travail pris en compte pour déterminer des équivalences horaires est le temps de travail applicable dans la fonction publique d'Etat, soit 1607 heures de travail effectif. Il est composé, pour les enseignants-chercheurs, pour moitié d'une activité d'enseignement correspondant à 128 heures de cours magistral ou 192 heures d'enseignement équivalent travaux dirigés (HETD) et pour moitié d'une activité de recherche. Pour les enseignants du premier et second degré, il est composé exclusivement d'une activité d'enseignement correspondant à 256h de cours magistral ou 384 HETD ou toute combinaison équivalente. Il est utile de rappeler que toutes les heures listées dans le référentiel sont comptabilisées comme des heures d'enseignement équivalent travaux dirigés en présentiel et doivent à ce titre être multipliées par le coefficient 4,2 pour obtenir des heures travaillées effectives considérées comme étant consacrées à la fonction reconnue. Ainsi, une décharge de 12 HETD correspond-elle par exemple à une activité réelle de 50,4 heures travaillées et une heure de travail effectif équivaut à 0,24 HETD

Il est également rappelé que les activités de préparation d'enseignements, les corrections et évaluations (copies, mémoires, thèses, etc.), et les participations à des jurys de diplôme font partie intégrante de la tâche d'enseignement des enseignants-chercheurs et enseignants (sauf exception justifiée par les textes en vigueur) et ne sont donc naturellement pas considérées dans le présent référentiel. De ce fait, le référentiel de l'établissement ne vise pas l'exhaustivité des tâches accomplies par les enseignants-chercheurs et enseignants

1.3- Définition du périmètre du référentiel d'équivalences horaires

1.3.1- Catégorie de personnels éligibles

Les activités énumérées pour l'application de l'arrêté du 31/07/2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n°84-431 du 06/06/1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs est étendue aux enseignants des 1er et 2nd degré, personnels permanents de l'Université de Caen Normandie titulaires ou employés sous contrat à durée indéterminée (hors ATER, enseignants contractuels, lecteurs et contractuels doctorants) à l'exclusion de toutes autres catégories de personnels, dès lors que les tâches accomplies sont identiques, les correspondances en heures équivalent TD étant alors de ce fait elles aussi identiques à celles appliqués aux enseignants-chercheurs

Le référentiel s'applique également aux enseignants-chercheurs et enseignants exerçant leur activité à temps partiel, selon les mêmes règles qu'appliquées à ceux exerçant une activité à temps complet

1.3.2- Reconnaissance des activités hors référentiel national d'équivalences horaires

Les régimes de décharges horaires

Les régimes de décharges d'activités viennent diminuer le service statutaire d'enseignement. A ce titre, ils interdisent le calcul et le versement d'heures complémentaires. Les décharges horaires sont attribuées de droit au titre de l'article 7 du décret n°84-431 du 06/06/1984

Fonction	Volume HETD de la décharge de service	Observation (Prime d'administration prévue par le décret n°90-50 du 12/01/1990)
Directeur d'IUT	2/3 du service statutaire	Prime d'administration de 9278,76€ bruts au 01/02/2017 (indexée sur la valeur du point d'indice de la fonction publique)
Directeur de l'ESIX	2/3 du service statutaire	Prime d'administration de 9278,76€ bruts au 01/02/2017 (indexée sur la valeur du point d'indice de la fonction publique)
Directeur de l'ESPE	2/3 du service statutaire, en fonction du classement ministériel de l'ESPE	Prime d'administration de 9278,76€ bruts au 01/02/2017 (indexée sur la valeur du point d'indice de la fonction publique), sur présentation du rapport d'activité annuel au MENESR
Projets de recherche : - Projet H2020 - ANR Jeune Chercheur - Projet European Research Council (ERC)	- Projet H2020 : de 1/3 à 2/3 du service statutaire - ANR Jeune Chercheur : ½ du service statutaire - Projet ERC : jusqu'à 2/3 du service statutaire	- Projet H2020 et ANR Jeune Chercheur : délibération du conseil d'administration du 13/05/2016 relative à la politique incitative recherche - Projet ERC : délibération du conseil d'administration du 10/04/2015. La décharge peut être associée à une prime plafonnée à 15000€ bruts annuels (article L954-2 du code de l'éducation) pour les grades 'Starting Grant', 'Advanced Grant' et 'Consolidator Grant'

L'encadrement individualisé

Les activités pédagogiques reconnues au titre de l'encadrement individualisé et exclues du référentiel d'équivalences horaires sont les suivantes :

- Projets professionnels personnels. Ces éléments doivent être maquetés sous forme de cours (TD ou TP) directement dans APOGEE. L'encadrement des projets professionnels personnels ne se rattache ni au référentiel, ni à l'encadrement individualisé tel que décrit ci-dessous

- Les activités d'encadrement étudiant en face à face présentiel rattachables aux activités d'encadrement individualisé sont les suivantes :

- **L'encadrement des stages obligatoires (hors stages facultatifs) et des périodes de professionnalisation** (dont l'encadrement du mémoire ou TER qui se rapporte au stage d'un même étudiant) :
 - **Stage :**
 - Stage de moins de 200 heures : 1 HETD
 - Stage de plus de 200 heures : 2 HETD
 - **Périodes de professionnalisation** (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) : 4 HETD
 - **Visite :**
 - Visite sur place de suivi de stage hors sites de l'Université de Caen Normandie : 1 HETD par visite
 - Visite sur place de suivi de période de professionnalisation (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) : 2 HETD par visite

NB : le nombre maximal d'étudiants encadrés est porté de 16 à 24 par an et par enseignant (décret n°2017-1652 du 30/11/2017)

- **L'encadrement des sorties de terrain inscrites dans une unité d'enseignement donnant lieu à une évaluation** : 7 heures de travaux pratiques (TP) par journée d'encadrement de sortie de terrain
- **L'encadrement des mémoires et travaux d'études et de recherches :**
 - **Niveau Licence et Master 1 : 1 HETD**
 - par mémoire ou TER soutenu (qu'il ait été rédigé par un étudiant ou en groupe)
 - par an
 - **Niveau Master 2 et mémoire de fin d'études : 2 HETD**
 - par mémoire ou TER soutenus (qu'il ait été rédigé par un étudiant ou en groupe)
 - par an
- **L'encadrement des projets tutorés** ou des suivis d'études ayant fait l'objet d'une restitution (rapport, mémoire, etc.) :
 - **Niveau Licence, DUT et Master 1 : 1 heure de travaux pratiques (TP)** par étudiant et par an
 - **Niveau Master 2 : 2 heures de travaux pratiques (TP)** par étudiant et par an

La **coordination de ces activités d'encadrement individualisé** est prise en compte dans le référentiel. Elle est reconnue dans les activités de référent pédagogique : coordination des stages, de projets, par un référent identifié au niveau du diplôme

1.3.3- Le cadrage de l'application du référentiel

La liberté de la politique d'attribution de chaque composante est préservée, à l'intérieur d'un cadre collectif et en fonction de son projet. La détermination du niveau d'intervention le plus pertinent, concernant les décisions d'attributions individuelles, est fondée sur un principe de subsidiarité entre l'Université et les composantes. Ainsi, les instances de chaque composante (départements, commissions compétentes et, *in fine*, conseils de composantes) définissent et discutent les attributions individuelles en

fonction des types de responsabilité et du travail fourni, sur la base du cadre général, des principes et des tableaux d'équivalences horaires élaborés par l'Université

Afin de garantir une homogénéité et une équité des attributions, la mise en œuvre du référentiel se déploie dans le cadre de trois plafonds successifs :

- **Un plafond par composante.** Il s'agit d'une délégation d'heures qui est faite au conseil de la composante. L'ensemble des attributions individuelles au titre d'une année universitaire et pour chaque composante sera limité par ce plafond. Un éventuel dépassement générera des alertes sur OSE
- **Un plancher et un plafond par fonction référentielle.** Dans les limites définies par ce cadre, le conseil de la composante proposera les modulations individuelles en fonction des items pris en charge et déclarés par chaque enseignant. Le dépassement du plafond par fonction référentielle au niveau individuel fera l'objet d'un blocage dans OSE. Pour chaque fonction, une fourchette d'heures en équivalent TD (HETD) est donnée. Elle tient compte des différents usages constatés dans les composantes de l'Université, chacune avec ses propres missions et contraintes, et de la variabilité des tâches que peut revêtir une fonction nommée de la même façon dans différentes composantes. La fourchette d'HETD s'applique à la fonction, en ce sens que ces heures peuvent être réparties entre plusieurs enseignants-chercheurs ou enseignants s'ils partagent une même responsabilité
- **Un plafond individuel.** Les volumes en HETD indiqués dans chaque ligne définissant une activité sont ceux des volumes horaires maximum pour la reconnaissance de la mission. Le plafond individuel définit le maximum attribuable à un enseignant au titre d'une ou de plusieurs fonctions cumulées. Le dépassement du plafond individuel fera l'objet d'un blocage dans OSE. Le plafond individuel est défini par une proportion du service réglementaire dû : 2/3 du service (128 HETD pour un enseignant-chercheur et 256 HETD pour un enseignant du 1^{er} ou du 2nd degré). Il ne s'applique pas aux fonctions exercées dans le cadre de la ComUE Normandie Université et prises en charge par l'Université de Caen Normandie au titre du référentiel d'équivalences horaires. Chaque enseignant-chercheur doit réaliser au moins 64 HETD d'enseignement en application de l'article 7 du décret n°84-431 modifié et chaque enseignant du 1^{er} et du 2nd degré doit réaliser au moins 128 HETD d'enseignement

→ Au-delà de cet aspect réglementaire, il s'agit aussi de s'assurer collectivement de la soutenabilité individuelle des attributions d'heures et de préserver le temps qui doit être consacré à la recherche

2 | LES TEXTES APPLICABLES

7

- 1 Décret n°84-431 du 06/06/1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des Universités et du corps des maîtres de conférences
- 2 Arrêté du 31/07/2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n°84-431 du 06/06/1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs
- 3 Décret n°93-461 du 25/03/1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur
- 4 Décret n°2003-896 du 17/09/2003 instituant une décharge de service d'enseignement pour les personnels enseignants du second degré exerçant certaines responsabilités administratives dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement
- 5 Décret n°90-50 du 12/01/1990 modifié instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur

3 | L'APPLICATION DES PRINCIPES DIRECTEURS

8

3.1- Proposition de volumes horaires

Fonctions du référentiel	min	max
Activités pédagogiques		
Direction de département, coordination de site	-	64
Responsable de formation : responsabilité pédagogique de mention, de filière, de diplôme, de formation, de parcours ou d'année, de direction d'études, d'une équipe pédagogique, de la gestion/coordination/recrutement des intervenants extérieurs	-	64
Référent pédagogique de composante	-	30
Activités scientifiques		
Direction de structure (Direction, direction-adjointe UR)	20	60
Responsabilités pôle, École doctorale, plateforme ou grand équipement	16	36
Animation, portage de projet, contrat de recherche	15	30
Activités institutionnelles		
Vice-présidence	-	2/3 service
Délégation de vice-présidence	-	2/3 service
Direction de composante (direction, direction-adjointe)	1/3 service	2/3 service
Mission auprès du Président	-	1/2 service

3.2- Valorisation des responsabilités institutionnelles

Les attributions actuelles sont les suivantes :

Composantes :

Groupes	Unités de formation et de recherche	effectifs 2016-2017	heures attribuées
Directeur composante Gr2	UFR SEGGAT	1 252	1/2 service
Directeur composante Gr2	UFR LVE	2 325	1/2 service
Directeur composante Gr2	UFR Droit	2 720	1/2 service
Directeur composante Gr2	UFR Psychologie	1 351	1/2 service
Directeur composante Gr2	IAE	1 927	1/2 service
Directeur composante Gr2	UFR STAPS	1 309	1/2 service
Directeur composante Gr1	UFR HSS	3 684	2/3 service

Directeur composante Gr1	UFR Santé	4 887	2/3 service
Directeur composante Gr1	UFR des Sciences	3 802	2/3 service

Services communs formation ou vie étudiante :

Services communs	Critères	Effectifs	Heures attribuées
SUFCA	étudiants gérés par le SUFCA	110	1/3 service
CEMU	étudiants inscrits en e-learning sur l'établissement	1 370	1/2 service
CARRE INTERNATIONAL	étudiants étrangers inscrits dans l'établissement	1 890	1/2 service
SUAPS	étudiants inscrits au SUAPS	8 110	2/3 service

Les attributions d'HETD au titre du référentiel d'équivalences horaires sont corrélées avec une prime de charges administratives annuelle brute de 5000€ (décret n°90-50 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur), à répartir au sein de la Direction de chaque composante porteuse d'une offre de formation (Direction et Direction adjointe) sur proposition du conseil restreint de la composante. Ce dispositif s'applique aux UFR et ne s'applique pas aux composantes relevant de l'article L713-9 du code de l'éducation (IUT, ESIX et IAE) et de l'article L721-1 du code de l'éducation (ESPE), dont les Directeurs bénéficient d'une décharge de service de droit (article 7 du décret n°84-431 du 06/06/1984) ainsi que d'une prime d'administration d'un montant de 9278,76€ au 01/02/2017 en application du décret n°90-50 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur (cf. page 4)

Concernant les Vice-présidents délégués, les attributions horaires dans le cadre du référentiel d'équivalence, ainsi que la prime associée, sont alignées sur le dispositif applicable aux Directeurs de composantes décrit ci-dessus : référentiel horaire à hauteur de 2/3 service et prime de charges administratives de 5000€ bruts par an

Concernant les vice-présidences déléguées partagées, les attributions horaires dans le cadre du référentiel d'équivalence, ainsi que la prime associée, sont partagées à parts égales entre les vice-présidents concernés.

Dans le cadre de son référentiel d'équivalences horaires, l'Université de Caen Normandie prend à sa charge les décharges horaires des Vice-présidents de la ComUE, aux niveaux définis par le conseil d'administration de la ComUE Normandie Université. Le récapitulatif ci-dessous, donné à titre d'information, est susceptible d'évoluer en fonction des responsabilités institutionnelles ultérieures prises en charge dans le cadre de la ComUE par les enseignants et enseignants-chercheurs de l'Université de Caen Normandie, et en fonction du niveau HETD associé à chaque fonction par la ComUE Normandie

Université. A ce titre, le plafond individuel d'attribution fixé aux 2/3 du service statutaire n'est pas applicable. Chaque fonction définie par la ComUE sera répertoriée dans le paragraphe IV.1 du référentiel d'équivalences horaires de l'Université de Caen Normandie, au titre des charges de missions

10

Fonction	Volume HETD inscrit dans le service au titre de la fonction exercée dans le cadre de la ComUE Normandie Université	Observation
Président de la ComUE Normandie Université	Service statutaire complet	Charge de mission
Vice-président chargé de la recherche	1/2 service statutaire	Charge de mission
Vice-président chargé de la vie étudiante et de la culture	1/2 service statutaire	Charge de mission

4 | LA DEFINITION DU CONTENU DES FONCTIONS REFERENTIELLES

11

Le contenu de chaque fonction référentielle sera décliné de manière détaillée sous la forme d'items que chaque enseignant sera amené à cocher dans le logiciel OSE

La commission des ressources humaines souhaite que toutes les fonctions soient cumulables dans la limite du plafond individuel d'attribution défini plus haut.

Par exception, les responsabilités institutionnelles ou de structures ne sont pas cumulables entre elles, sauf celles de vice-président délégué et de directeur des services communs (CEMU, SUFCA, EOI) qui sont cumulables entre elles.

Les responsabilités institutionnelles ou de structures sont les suivantes :

- Vice-président
- Vice-président délégué
- Directeur de composante
- Directeur de service commun formation ou vie étudiante
- Directeur d'unité de recherche
- Directeur d'école doctorale

Les exceptions à la règle générale qui autorise le cumul des fonctions dans la limite individuelle des 2/3 du service statutaire, sont justifiées par le souhait de limiter les éventuels conflits d'intérêts qui pourraient résulter du cumul de certaines responsabilités

I.1 – RESPONSABILITE INSTITUTIONNELLES ET DE STRUCTURES		
I.1.1 – FONCTION REFERENTIELLE : RESPONSABILITE INSTITUTIONNELLE		
Description des composantes de la fonction référentielle		Vice-président CA, CR et CFVU Vice-président délégué
Descriptif		-
Correspondance HETD		2/3 de service
Cumul	Non	-
Instance décisionnaire	Conseil d'administration	-
Prise en charge financière		Université de Caen Normandie
Observation		Prime de charges administratives associée : - Vice-président CA, CR et CFVU : prime de charges administratives égale à la prime d'administration des Directeurs d'IUT et évoluant de la même manière (article 1 du décret n°90-50 du 12/01/1990 et vote du conseil d'administration de l'université de Caen Normandie du 11/07/2014) - Vice-Président délégué : 5000€ bruts / an
I.1.2 – FONCTION REFERENTIELLE : DIRECTION DE STRUCTURE		
Description des composantes de la fonction référentielle		Direction d'une composante Direction de service commun formation ou vie étudiante Direction adjointe d'une composante ou Vice-doyen
Descriptif		Fonctions de Direction hors IUT, ESIX et ESPE
Correspondance HETD		Minimum 1/6 ^{ème} de service Maximum 2/3 de service
Cumul	Non/Oui	Fonction de Direction : Non Fonction de Direction adjointe : Oui

Instance décisionnaire	Conseil d'administration	1- <u>Direction d'une composante et Direction de service commun formation ou vie étudiante :</u> - Composante du groupe 1 - Effectifs > 3000 : 2/3 du service (128 HETD pour un enseignant-chercheur, 256 HETD pour un enseignant du 2nd degré) - Composante du groupe 2 - 1000 < Effectifs < 3000 : ½ service (96 HETD pour un enseignant-chercheur, 192 HETD pour un enseignant du 2nd degré) - Composante du groupe 3 - Effectifs < 1000 : 1/3 du service (64 HETD pour un enseignant-chercheur, 128 HETD pour un enseignant du 2nd degré) Les critères retenus pour les services communs sont les suivants : - SUAPS : nombre d'étudiants inscrits au SUAPS - CEMU : nombre d'étudiants inscrits dans une formation en e-learning sur l'établissement - SUFCA : nombre d'étudiants gérés directement par le SUFCA 2- <u>Direction adjointe d'une composante ou d'un service commun :</u> - Composante du groupe 1 : 1/2 du service statutaire (96 HETD pour un enseignant-chercheur, 192 HETD pour un enseignant du 2nd degré). Cet alinéa s'applique également à la fonction de Direction adjointe des IUT, ESIX et ESPE, en référence au niveau de décharge de service statutaire associé à la fonction de Direction - Composante du groupe 2 : 1/3 du service statutaire (64 HETD pour un enseignant-chercheur, 128 HETD pour un enseignant du 2nd degré) - Composante du groupe 3 : 1/6^{ème} du service statutaire (32 HETD pour un enseignant-chercheur, 64 HETD pour un enseignant du 2nd degré) Le référentiel du Directeur adjoint de composante ou de service commun est une proportion dégressive de celui du Directeur : - 3/4 du référentiel du Directeur pour une composante du groupe 1 - 2/3 du référentiel du Directeur pour une composante du groupe 2 - 1/2 du référentiel du Directeur pour une composante du groupe 3
Prise en charge financière		Université de Caen Normandie
Observations		Pour les Directeurs de composantes porteuses d'une offre de formation (et hors services communs), une prime de charges administratives est associée au référentiel d'équivalences horaires : - Ensemble des UFR : 5000€ bruts / an à répartir au sein de la Direction de l'UFR (Direction et Direction adjointe) après délibération du conseil restreint de l'UFR - Directeur de l'IAE : prime de charges administratives égale à la prime d'administration des Directeurs d'IUT et évoluant de la même manière (article 1 du décret n°90-50 du 12/01/1990)
II.-RESPONSABILITES ET MISSIONS PEDAGOGIQUES		
II.1 - FONCTION REFERENTIELLE : DIRECTION DE DEPARTEMENT		
Description des composantes de la fonction référentielle	Chef de département d'IUT Direction de département Coordination de site	

Descriptif		<u>Organisation générale, développement et animation :</u> Réunion des instances (conseils ou commissions...) Supervision des emplois du temps Rédaction du bilan ou auto-évaluation et conduite des actions d'amélioration Suivi de l'organisation des services et de la logistique Participation aux instances de l'Université et des composantes au titre de la responsabilité Liaison avec les autres instances, les services centraux ou communs <u>Animation pédagogique des équipes pédagogiques :</u> Coordonner l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des maquettes Animer l'organisation des études (Modalités de Contrôle des Connaissances, jurys...) Recrutement des vacataires d'enseignement Responsabilité de la certification de toutes les heures d'enseignements (titulaires, vacataires...) Gestion et suivi du budget <u>Animation des relations externes (partenaires institutionnels, entreprises, laboratoires, lycées et réseaux nationaux...) :</u> Participation aux réunions d'information Suivi et mise à jour de la page web du département Animation de la communication du département (participation à des événements, concours...) Préparation des documents et outils de communication pour les différentes manifestations : visites lycées Journées Portes Ouvertes, salon de l'étudiant, Forums des métiers... ; et/ou organisation et bilans de ces manifestations <u>Spécificités des IUT :</u> La fonction de chef de département dans les IUT comprend également d'autres activités référencées dans les rubriques suivantes (ci-dessous) et pouvant amener à un cumul d'heures
Correspondance HETD :		
	Minimum	0
	Maximum	64
Cumul	Oui	Dans la limite du plafond individuel
Instance décisionnaire	Conseil de la composante	-
Prise en charge financière		Composante
Observation		-
II.2 - FONCTION REFERENTIELLE : RESPONSABLE DE FORMATION		
Description des composantes de la fonction référentielle		Responsabilité pédagogique de mention Responsabilité pédagogique de filière Responsabilité pédagogique de diplôme Responsabilité pédagogique de formation Responsabilité pédagogique de parcours ou d'année Responsabilité d'une direction d'études Responsabilité d'une équipe pédagogique Responsabilité de la gestion, coordination, du recrutement des intervenants extérieurs
Descriptif		Gestion des étudiants Gestion des situations ou problèmes spécifiques Animation de l'équipe pédagogique

		Préparation des maquettes et définition des modalités de contrôle des connaissances Coordination de la mise en œuvre et suivi de la formation Mise en place et animation des conseils de perfectionnement Bilans et mise en œuvre des actions d'amélioration Participation à la sélection des étudiants, préparation et participation aux jurys Préparation des emplois du temps Mise en œuvre des évaluations Gestion des relations avec les professionnels du secteur et les anciens étudiants Recrutement des intervenants professionnels et vacataires Recherche Taxe Apprentissage Suivi de l'Insertion Professionnelle en relation avec l'EOI Animation des réseaux d'anciens élèves ou diplômés Organisation et bilans des commissions de validation des acquis professionnels
Correspondance HETD		
	Minimum	0
	Maximum	64
Cumul	Oui	Dans la limite du plafond individuel
Instance décisionnaire	Conseil de la composante	
Prise en charge financière		Composante
Observation		-
II.3 - FONCTION REFERENTIELLE : REFERENT PEDAGOGIQUE DE COMPOSANTE		
Description des composantes de la fonction référentielle		Référent alternance, coordination de stage et/ou de projets tutorés Référent transformations pédagogiques / Relations CEMU Référent formation continue et qualité Responsable de salles ou de plateformes de TP / Bases de données, ressources Référent insertion professionnelle / Alumni / Job dating Référent relations entreprises, partenaires extérieurs Référent mobilité internationale / Référent international Référent sportifs de haut niveau Référent handicap / RSE Référent qualité / Audit
Descriptif		<u>Fonctions génériques :</u> Responsabilité et coordination de stages Information des étudiants sur le cahier des charges du stage Validation des projets de stage Gestion des conventions de stage Répartition des stages aux tuteurs de stages Vérification du suivi des stages par les tuteurs pédagogiques Gestion des relations avec les partenaires, entreprises... Organisation des soutenances (dates, jurys...) Responsabilité et coordination de projets tutorés Responsable PPP ou 3PE Organisation des moyens (accompagnement, tutorat, soutien...) Animation des réseaux d'anciens élèves ou diplômés Participation à la commission des relations internationales / liaison entre le Carré international et la commission des relations internationales : - Relations avec le Carré international : coordination, participation aux journées d'information, participation à la

		commission des relations internationale, suivi des partenariats et mise en œuvre de nouveaux - Mobilités sortantes : réunions d'information des étudiants, évaluation des dossiers de candidatures, définition des programmes et contrats d'études, suivi des étudiants à l'étranger, coordination avec les universités d'accueil. Après des enseignants : coordination de leur mobilité et information sur les programmes internationaux - Mobilités entrantes : accueil des étudiants, organisation de leur emploi du temps et choix des UE, soutien et relations avec les enseignants. Après des enseignants : organisation de leur séjour, programmation de conférences Prise en compte et gestion des statuts particuliers : - Sportifs de haut niveau - Salariés - Etudiants handicapés : liaison avec le SUMPPS, avec la scolarité de l'UFR et les responsables de diplômes, avec le relai handicap, contact avec les étudiants concernés, coordination des dispositifs spécifiques (tiers temps, aménagements, ressources pédagogiques) <u>Spécificités des IUT :</u> Diffusion des principes du management de projet Recensement des thèmes de mission et des entreprises Mobilisation des étudiants et des enseignants tuteurs Constitution des équipes et des missions Mise en place des modalités de l'accompagnement et répartition des tutorats Fixation d'un calendrier et la diffusion des consignes Organisation et le suivi des opérations administratives Constitution du pôle ressources "Etablissement" Organisation de regroupements Arbitrage de litiges Organisation des évaluations Tenue d'un bilan avec les tuteurs des étudiants Diffusion et archivage des rapports Participation au développement du dispositif en lien avec l'action des autres départements
Correspondance HETD		
Minimum		0
Maximum		30
Cumul	Oui	Dans la limite du plafond individuel
Instance décisionnaire	Conseil de la composante	-
Prise en charge financière		Composante
Observation		-
III. – ANIMATION, ENCADREMENT OU VALORISATION DE LA RECHERCHE		
III.1 - FONCTION REFERENTIELLE : DIRECTION D'UNE UNITE DE RECHERCHE		
Description des composantes de la fonction référentielle		Directeur d'unité de recherche
Descriptif		-
Correspondance HETD		
Minimum		20 HETD

Maximum		60 HETD
Cumul	Non	-
Instance décisionnaire	Conseil d'administration	20 HETD pour un effectif inférieur ou égal à 10 30 HETD pour un effectif de 11 à 30 40 HETD pour un effectif de 31 à 45 50 HETD pour un effectif de 46 à 60 60 HETD pour un effectif supérieur ou égal à 61
Prise en charge financière		Université de Caen Normandie
Observation		Lorsque les directions de laboratoire sont assurées par un enseignant-chercheur d'un autre établissement ou un chercheur d'un organisme, elles ne donnent pas lieu à la prise en charge des responsabilités par l'Université de Caen Normandie
III.2 - FONCTION REFERENTIELLE : RESPONSABILITÉS DE PÔLE, ÉCOLE DOCTORALE, PLATEFORME OU GRAND ÉQUIPEMENT		
Description des composantes de la fonction référentielle		Directeur d'une école doctorale Directeur adjoint d'une école doctorale Responsabilités de pôle, plateforme ou grand équipement
Descriptif		-
Correspondance HETD		Minimum 16 HETD Maximum 36 HETD
Cumul	Oui	Dans la limite du plafond individuel
Instance décisionnaire	Conseil d'administration	- 24 HETD pour le Directeur ou 16 HETD pour le Directeur adjoint pour un nombre de soutenances inférieur ou égal à 25 - 36 HETD pour le Directeur ou 24 HETD pour le Directeur adjoint pour un nombre de soutenances supérieur à 25
Prise en charge financière		Université de Caen Normandie
Observations		Lorsque les directions de laboratoire sont assurées par un enseignant-chercheur d'un autre établissement ou un chercheur d'un organisme, elles ne donnent pas lieu à la prise en charge des responsabilités par l'Université de Caen Normandie
III.3 - FONCTION REFERENTIELLE : PORTAGE DE PROJET DE RECHERCHE		
Description des composantes de la fonction référentielle		Chef de file de projet de recherche multipartenaires Porteur de projet de recherche multipartenaires Coordinateur de projet multipartenaires Porteur unique de projet de recherche Partenaire-coordonateur d'un volet ou d'une thématique de recherche
Descriptif		-
Correspondance HETD		Minimum 15 HETD Maximum 30 HETD
Cumul	Oui	Dans la limite du plafond individuel
Instance décisionnaire	Conseil d'administration	- Catégorie 1 = 30 HETD : chef de file, porteur, coordinateur de projet multipartenaires - Catégorie 2 = 15 HETD : porteur unique de projet, partenaire-coordonateur d'un volet ou d'une thématique de recherche
Prise en charge financière		Université de Caen Normandie
Observations		-
IV. – MISSIONS ET EXPERTISES		
IV.1 - FONCTION REFERENTIELLE : CHARGE D'UNE MISSION AUPRES DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE		
Description des composantes de la fonction référentielle		Chargée de mission
Descriptif		Voir lettres de missions
Correspondance HETD		Pour les missions exercées à l'Université de Caen Normandie :

		Minimum	0 HETD
		Maximum	½ service statutaire HETD
Cumul	Oui		Dans la limite du plafond individuel
Instance décisionnaire	Conseil d'administration		Délibération du conseil d'administration sur communication de la liste nominative des chargés de mission associée aux intitulés des missions en cours et aux volumes HETD qui s'y rapportent
Prise en charge financière			Université de Caen Normandie
Observation			<u>ComUE Normandie Université :</u> Les fonctions exercées dans le cadre de la ComUE Normandie Université, par les enseignants et enseignants-chercheurs de l'Université de Caen Normandie, sont répertoriées sous cette rubrique, sur communication du conseil d'administration de la ComUE Normandie Université Les fonctions exercées dans le cadre de la ComUE Normandie Université ne sont pas soumises au plafond individuel d'attribution fixé aux 2/3 du service statutaire <u>Missions spécifiques de l'ESPE :</u> Suite à l'intégration de l'IUFM dans l'Université, et compte tenu des missions spécifiques des ESPE, une enveloppe d'heures consacrée à la coordination de l'ESPE avec les services déconcentrés de l'académie est prise en charge par l'Université de Caen Normandie à hauteur de 200 HETD
IV.2 - FONCTION REFERENTIELLE : VALIDATION D'ETUDES			
Description des composantes de la fonction référentielle			Président d'une commission de validation d'études Membre d'une commission de validation d'études
Descriptif			-
Correspondance HETD		Minimum	6 HETD
		Maximum	12 HETD
Cumul	Oui		Dans la limite du plafond individuel
Instance décisionnaire	Conseil d'administration		-
Prise en charge financière			Université de Caen Normandie
Observations			-
IV.3- FONCTION REFERENTIELLE : SECTION DISCIPLINAIRE			
Description des composantes de la fonction référentielle			Président d'une section disciplinaire Secrétariat des instructions
Descriptif			-
Correspondance HETD		Minimum	6 HETD
		Maximum	12 HETD
Cumul	Oui		Dans la limite du plafond individuel
Instance décisionnaire	Conseil d'administration		Présidence de la section disciplinaire : 6 HETD Secrétariat des instructions : 6 HETD
Prise en charge financière			Université de Caen Normandie
Observations			-

Délibération N°2021-021

Dérogation temporaire au référentiel d'équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs.**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2021****Article unique : Dérogation temporaire au référentiel d'équivalences horaires des enseignants et enseignants-chercheurs.**

Le conseil d'administration approuve la dérogation temporaire à l'interdiction du cumul de la responsabilité de vice-président délégué et de la direction d'unité de recherche, dans le cas de Monsieur Olivier MAQUAIRE, vice-président délégué en charge du développement durable, et

- Directeur de l'UMR LETG-Caen 6554 CNRS

- Administrateur provisoire de l'UMR IDEES-Caen 6266 CNRS

Cette dérogation prendra fin au terme des mandats de direction et d'administration provisoire de Monsieur Olivier MAQUAIRE le 31 décembre 2021.

Résultat du vote : 28 pour,
 5 contre,
 1 abstention.

Fait à Caen, le 15 mars 2021,

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI

Délibération N°2021-022

Plan pluriannuel à l'égalité professionnelle
entre les femmes et les hommes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2021

Article unique : Plan pluriannuel à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le Conseil approuve le plan pluriannuel à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes proposé.

Résultat du vote : 28 pour,
4 abstentions.

Fait à Caen, le 15 mars 2021,

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

Délibération N°2021-023

Conventions de reversement dans le cadre de l'appel à projets
«Hybridation des formations de l'enseignement supérieur » pour le projet
« Résiliences Plurielles ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2021

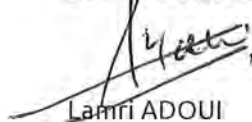
Article unique : Conventions de reversement dans le cadre de l'appel à projets « Hybridation des formations de l'enseignement supérieur » pour le projet « Résiliences Plurielles ».

Le Conseil approuve les conventions de reversement proposées.

Résultat du vote : Unanimité (32 pour).

Fait à Caen, le 15 mars 2021,

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

Délibération N°2021-024

Convention de versement de subvention au titre de 2021 au profit de Normandie Université concernant la contribution au fonds de maturation de Normandie Valorisation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2021

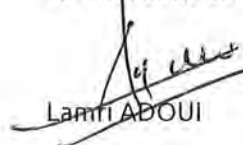
Article unique : Conventions de versement de subvention au titre de 2021 au profit de Normandie Université concernant la contribution au fonds de maturation de Normandie.

Le Conseil approuve la convention de versement proposée.

Résultat du vote : 31 pour,
 1 abstention.

Fait à Caen, le 15 mars 2021,

Le Président de l'Université,


Lamri ABOUI

Délibération N°2021-025

Acceptation de plans de financements.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2021**Article unique : Acceptation d'un plan de financement.**

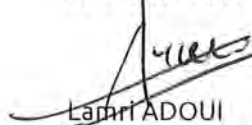
Le Conseil approuve le plan de financements pour la recherche proposé.

Annexe : Plan de financement.

Résultat du vote : 31 pour,
1 abstention.

Fait à Caen, le 15 mars 2021,

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

L'objectif général du projet est de mettre au point de nouvelles boissons fermentées non ou faiblement alcoolisées telle qu'un Kéfir de pommes ou un cidre de thé. La mise au point de ces boissons apportera de manière générale une meilleure connaissance et maîtrise de l'écosystème microbien associé à la ferme. Cet objectif est un objectif partagé entre les deux partenaires car les résultats du projet seront à la fois des résultats originaux de recherche et la création de boissons originales dans la démarche de création qui se démarqueront des innovations de secteur au niveau national.

Cet objectif général peut se décliner en objectifs secondaires : i) création d'une collection microbienne propre au Domaine de Billy, ii) création d'associations microbiennes d'ensemencement, iii) développement de la culture scientifique de l'entreprise, iv) mise en place d'un laboratoire d'ensemencement et de suivi de fermentation au sein du Domaine de Billy. Ainsi, les résultats escomptés du projet sont : 1. La création d'une collection de 500 souches isolées de l'ambiance et des cuves de la ferme 2. La mise en place d'un laboratoire d'ensemencement 3. La mise en place d'essais de fermentation jusqu'à l'échelle pilote (minimum 5 cuves de 400 L) 4. Création d'un prototype de boisson non alcoolisée à base de pommes fermentées avec les souches issues du Domaine de Billy.

Le projet **NABAB** vise à ouvrir une nouvelle voie de valorisation de la pomme à cidre à côté des traditionnels cidres, Calvados et pommeau. Le caractère innovant du projet réside dans la recherche et la sélection de souches microbiennes typiques, spécifiques d'un atelier de fabrication et le développement d'une nouvelle boisson fermentée à base de pommes en utilisant ces souches. D'un point de vue socio-économique le développement d'une telle boisson représente un enjeu important pour le domaine de Billy et plus largement pour la Région Normandie à un moment où la filière cidricole souffre d'une baisse de la consommation des produits traditionnels (cidre, Calvados) accentuée par la crise sanitaire de la Covid-19. Ce projet amènera un nouveau secteur de valorisation de la pomme au plus proche des demandes actuelles des consommateurs, source de revenus complémentaires et renforcera l'image « terroir chic » du Domaine de Billy.

Du point de vue scientifique, la recherche sur les boissons non alcoolisées est aujourd'hui en plein essor. En effet, les boissons naturellement fermentées font l'objet d'une attention scientifique particulière car elles peuvent être vecteurs de promotion de bénéfices santé. Ce pan de recherche est source de valorisation intéressante et fera l'objet d'un transfert de savoir-faire entre ABTE et le Domaine de Billy.

Type de programme	UFR/Equipe Directeur/ Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	FEDER (50%)	REGION (50%)
Soutien aux projets collaboratifs d'innovation – FEDER INNOVATION <i>Soutenir les projets RDI des entreprises</i> Programmation FEDER 2014-2020	IUT DE CAEN / ABTE François SICHEL / Marina CRETENET	NABAB (Non Alcoholic Beverages from Apple from Billy's) : Création de boissons fermentées non alcoolisées à base de pommes typiques du Domaine de Billy. 04/01/2021 au 30/06/2022	150 175 €	75 087,50 €	75 087,50 €

Coordination : ABTE UNICAEN **Partenaire(s)** : Domaine de Billy.

Avis de la CEF du 11/02/2021 : avis favorable

Avis de la Commission de la Recherche du 16/02/2021 : avis favorable

Décision du Conseil d'Administration du 12/03/2021 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Délibération N°2021-026

Demande d'habilitation du Diplôme Universitaire « physiopathologie appliquée en anesthésie réanimation ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2021

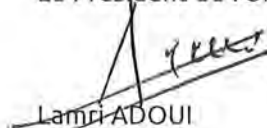
Article unique : Demande d'habilitation du Diplôme Universitaire « physiopathologie appliquée en anesthésie réanimation ».

Le Conseil approuve la demande d'habilitation du DU.

Résultat du vote : Unanimité (32 pour).

Fait à Caen, le 15 mars 2021,

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

Délibération N°2021-027

Accès aux formations de BUT et Licences : Capacités d'accueil et paramétrage Parcoursup (régularisation IUT GON et ajustement du Rectorat).

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2021

Article unique : Accès aux formations de BUT et Licences : Capacités d'accueil et paramétrage Parcoursup (régularisation IUT GON et ajustement du Rectorat).

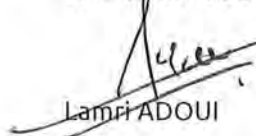
Le conseil approuve les régularisations et ajustements proposés sur la base des tableaux présentés.

Annexe : Tableaux d'accès aux formations de BUT et Licences.

Résultat du vote : 31 pour,
 1 abstention.

Fait à Caen, le 15 mars 2021,

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

Tableau n°1 : Nombre de places proposées dans les mentions de licence à la rentrée 2021 (Propositions)

Composante	Mention de licence	Nombre de places proposées aux nouveaux entrants dans la mention en 2020 voté à la CFVU et au CA (Candidats néo-entrants + candidats en réorientation, hors redoublants)	Nombre d'inscrits admis par PARCOURSUP à la rentrée 2020	Nombre d'inscrits total à la rentrée 2020 (au 8 /10/2020)	Nombre de places proposées aux nouveaux entrants dans la mention en 2021 (Candidats néo-entrants + candidats en réorientation, hors redoublants)
UFR de Psychologie	Licence de Psychologie	320	320	356	320*
	Mineure Santé	90	90	92	80
	Total :				380
UFR des Sciences	Sciences de la Vie	150 (165*)	165	179	150
	Mineure santé	80	77	77	80
	Sciences de la Vie et de la Terre	50	47	49	50
	Sciences pour la Santé	80	76	82	80*
	Mineure santé	240 (270*)	270	278	240
	Sciences de la Terre	40	36	43	40
	Informatique	160	160	228	160
	Mineure santé	40	36	36	40
	Mathématiques	110	63	74	110
	Mineure santé	40	37	43	40
	MIASHS	75	71	75	75
	Chimie	90	63	73	70
	Mineure santé	40	40	45	40
	Physique	40	33	50	40
	Mineure santé	40	39	40	40
	Physique- CUPGE	30	22	24	30
	Mécanique	40	35	38	40
	EEEE	40	36	41	40

	Total :				1285
UFR STAPS	Portail STAPS	350	347	385	350
	Mineure Santé	150	148	148	150
	Total :				500
UFR DROIT	Licence de Droit - Caen	646	636	813	646
	Mineure Santé	120	114	114	120
	Licence de Droit - Alençon	116	77	85	116
	Mineure Santé	80 (120*)	62	62	120
	Licence AES	220	208	227	220
	Licence Administration publique	40	36	37	40
	Total :				1262
UFR SEGGAT	Licence Economie	150 (165*)	147	158	150
	Mineure santé	40	36	36	40
	Licence Gestion	150 (165*)	158	170	150
	Licence Géographie et Aménagement	110	113	125	150
	Total :				490
UFR HSS	Sciences du langage	70	68	72	100
	Sciences du langage CEMU	40	40	43	100
	Arts du spectacle	300	265	290	300
	Sciences de l'éducation	200 (215*)	215	223	200
	Philosophie	70	55	58	70
	Lettres	150	97	103	150
	Lettres CEMU	50	45	48	50
	Histoire	290	256	286	290
	Histoire CEMU	100	100	125	70
	Sociologie	200	187	196	200
	Sociologie CEMU	80	76	77	80
	Humanités	40	37	38	40
	Total :				1650
UFR LVE	LEA – parcours Anglais/Allemand	65	55	57	65
	LEA – parcours Anglais/Espagnol	330	284	301	315
	LEA – parcours Anglais/Italien	75	64	67	75
	LEA-parcours Anglais/Russe	75	53	56	75
	LLCER - parcours Russe	60	14	17	50
	LLCER – parcours Allemand	60	8	9	60
	LLCER – parcours Anglais	275	249	277	250*
	LLCER – parcours Anglais CEMU	40	42	49	40
	LLCER – parcours Espagnol	150	71	74	150

LLCER – parcours italien	60	22	23	60
LLCER – parcours études nordiques		48	49	
Option danois	30			25
Option finnois	30			25
Option islandais	30			25
Option norvégien	30			25
Option suédois	30			25
Total :				1015

* Augmentation à la demande du Rectorat

Tableau n°1 : Nombre de places proposées dans les BUT de l'IUT Grand-Ouest à la rentrée 2021 (Propositions)-Régularisation CFVU du 17 février 2021

Composante	BUT	Nombre de places proposées aux nouveaux entrants dans la mention en 2020 voté à la CFVU et au CA (Candidats néo-entrants + candidats en réorientation, hors redoublants)	Nombre d'inscrits admis par PARCOURSUP	Nombre d'inscrits total à la rentrée 2020 (8/10/2020)	Nombre de places proposées aux nouveaux entrants dans la mention 2021 (Candidats néo-entrants + candidats en réorientation, hors redoublants) SOUS RESERVE DE MODIFICATION D'ICI LE 15 JANVIER 2021	Capacité d'accueil prévisionnelle globale 2021 (Candidats néo-entrants + candidats en réorientation + nombre prévisionnel de redoublants + candidats extra-communautaires admis dans le cadre de la procédure d'admission préalable) SOUS RESERVE DE MODIFICATION D'ICI LE 15 JANVIER 2021
	Gestion des entreprises et des administrations (Site de Caen)	158	157	183	158	165
	Gestion des entreprises et des administrations (Site de Cherbourg)	78	75	82	82	90
	Techniques de commercialisation (Site de Caen)	168 (dont 28 SHN)	139	141	136	140
	Techniques de commercialisation (sportifs de haut niveau) (Site de Caen)		25	48	26	28
	Techniques de commercialisation (Site de Lisieux)	56	58	60	56	56
	Techniques de commercialisation (Site de Cherbourg)	105	105	108	105	110
	Génie chimique génie des procédés (Site de Caen)	52	55	63	52	63
	Mesures physiques (Site de Caen)	130	99	110	130	130
	Génie biologique parcours Sciences de l'environnement et écotechnologie (Site de Caen)	31	31	34	32	34
	Génie biologique parcours Sciences de l'aliment et biotechnologie (Site de Caen)	31	29	29	32	34
	Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie (Site de Caen)	42	47	50	40	44
	Statistique et informatique décisionnelle (Site de Lisieux)	45	41	44	45	48

IUT Grand Ouest Normandie	Information communication parcours publicité (Site d'Ifs)	28	27	28	28	28
	Information communication parcours communication des organisations (Site d'Ifs)	56	55	57	56	56
	Informatique (Site d'Ifs)	78	84	84	78	84
	Réseaux et télécommunications (Site d'Ifs)	48	60	66	48	56
	Réseaux et télécommunications - en apprentissage (Site d'Ifs)	12			12	14
	Hygiène Sécurité Environnement (Site de Vire)	52	52	56	52	56
	Génie électrique et informatique industrielle (Site de Cherbourg)	51	48	53	56	60
	Génie électrique et informatique industrielle - en apprentissage (Site de Cherbourg)	12	16	16	0	0
	Génie industriel et maintenance (Site de Cherbourg)	36	32	35	36	42
	Génie industriel et maintenance - en apprentissage (Site de Cherbourg)	14	14	14	14	14
	Génie thermique et énergie (Site de Saint-Lô)	48	49	51	50	56
	Métiers du multimédia et de l'internet (Site de Saint-Lô)	56	54	60	42	42
	Gestion logistique et transport (Site d'Alençon)	56	54	57	56	60
	Carrières sociales Parcours Coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux (CGE3S) (Site d'Alençon) - ex option Services à la Personne	56	46	47	56	62
	Carrières sociales Parcours Villes et territoires durables (Site d'Alençon) - ex option Gestion Urbaine	56	49	50	56	62
	Génie mécanique et productique (Site d'Alençon)	48	49	54	52	56
	Qualité, logistique industrielle et organisation (Site d'Alençon)	30	27	33	30	30

Délibération N°2021-028

Maquettes du Master Santé parcours Management des activités de santé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2021

Article unique : Maquettes du Master Santé parcours Management des activités de santé.

Le Conseil approuve les maquettes proposées, sous conditions de la validation de l'annexe financière par la commission pilotage financier et patrimoine et d'une nouvelle présentation à la CFVU à titre informatif.

Résultat du vote : Unanimité (32 pour).

Fait à Caen, le 15 mars 2021,

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

Délibération N°2021-029

Accès aux formations de Masters : Modification des dates de recrutement et modification des intitulés de parcours et de mention (UFR Santé) en 1ère année de master.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2021

Article unique : Accès aux formations de Masters : Modification des dates de recrutement et modification des intitulés de parcours et de mention (UFR Santé) en 1ère année de master.

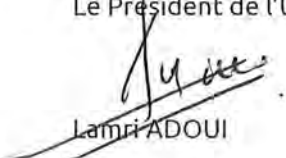
Le Conseil approuve les modifications des dates de recrutement proposées et la modification des intitulés de parcours et de mention en 1ère année de master à l'UFR Santé sur la base des tableaux présentés.

Annexe : Tableaux d'accès aux formations de Masters.

Résultat du vote : Unanimité (32 pour).

Fait à Caen, le 15 mars 2021,

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

Tableau n°1 : Recrutement en première année de Master, dates de campagnes, modalités de sélection et éléments pris en considération pour l'année universitaire 2021-2022 :

Composante	Mention	Parcours	Capacité d'accueil néo-entrants en M1 dans la mention rentrée 2020	Capacité d'accueil néo-entrants en M1 dans le(s) parcours types (le cas échéant) rentrée 2020	Effectifs inscrits à la rentrée 2020	Capacité d'accueil de néo-entrants en M1 [néo-entrants = candidats titulaires d'une licence (compatible avec le domaine de la mention de master concernée) + candidats admis sur validation au titre de l'article L. 613-5 du Code de l'éducation (validations d'études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels)] Remarque importante : Les redoublants ne sont pas comptabilisés ici. Il convient cependant de tenir compte de	Modalités de sélection (dossier et/ou entretien, prérequis, concours, ...) Recrutement sur dossier ou Recrutement sur entretien ou Recrutement sur dossier puis entretien pour l'ensemble des candidats ou Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape	Dates d'ouverture et de fermeture de la campagne de recrutement : - dépôt de candidatures	Dates d'ouverture et de fermeture de la seconde campagne de recrutement le cas échéant (en cas de places vacantes) : - dépôt de candidatures	Éléments pris en considération lors : De l'examen du dossier De l'entretien
IAE	Comptabilité - contrôle - audit FI, FA, FC		FI 30 FA 35 FC 31		FI : 24 FA : 29 FC : 12	FI 30 FA 35 FC 31	Recrutement sur dossier	02/03/2021 au 15/04/2021 (FI, FA) 20/01/2021 au 30/06/2021 (FC)	26/08/2021 au 02/09/2021	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
IAE	Contrôle de gestion et audit organisationnel FA, FC		20		17	20	Recrutement sur dossier . Seuls les étudiants ayant signé un contrat d'alternance peuvent intégrer la formation. Job dating alternance : avril 2021	11/01/2021 au 20/03/2021	26/08/2021 au 02/09/2021	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
IAE	Gestion de patrimoine FI, FA, FC		25		22	25	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de l'étude du dossier ; les candidats retenus après l'entretien passent ensuite les différentes étapes du recrutement des établissements bancaires qui proposent des contrats d'alternance. Seuls les étudiants ayant signé un contrat d'alternance peuvent intégrer la formation. Job dating alternance : 9 - 10 mars	11/01/2021 au 12/02/2021	A définir en fonction de la première campagne	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
IAE	Gestion de production, logistique, achats FA		30		30	30	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier	26/04/2021 au 17/05/2021		La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
IAE	Gestion des ressources humaines FA		23		26	23	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de l'étude du dossier. Seuls les étudiants ayant signé un contrat d'alternance peuvent intégrer la formation. Job dating alternance : avril 2021	11/01/2021 au 20/03/2021	26/08/2021 au 02/09/2021	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
IAE	Management FOAD, FC			30	23	30	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier	20/01/2021 15/07/2021	26/08/2021 au 02/09/2021	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat, son expérience professionnelle et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.

Composante	Mention	Parcours	Capacité d'accueil néo-entrants en M1 dans la mention rentrée 2020	Capacité d'accueil néo-entrants en M1 dans le(s) parcours types (le cas échéant) rentrée 2020	Effectifs inscrits à la rentrée 2020	Capacité d'accueil de néo-entrants en M1 [néo-entrants = candidats titulaires d'une licence (compatible avec le domaine de la mention de master concernée) + candidats admis sur validation au titre de l'article L. 613-5 du Code de l'éducation (validations d'études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels)] Remarque importante : Les redoublants ne sont pas comptabilisés ici. Il convient cependant de tenir compte de	Modalités de sélection (dossier et/ou entretien, prérequis, concours, ...) Recrutement sur dossier ou Recrutement sur entretien ou Recrutement sur dossier puis entretien pour l'ensemble des candidats ou Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape	Dates d'ouverture et de fermeture de la campagne de recrutement : - dépôt de candidatures	Dates d'ouverture et de fermeture de la seconde campagne de recrutement le cas échéant (en cas de places vacantes) : - dépôt de candidatures	Éléments pris en considération lors : De l'examen du dossier De l'entretien
IAE	Management de l'innovation FI		20		17	20	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier, Test MESSAGE	26/04/2021 au 17/05/2021	26/08/2021 au 02/09/2021	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
IAE	Management Sectoriel FI, FC	Ingénierie et expertise des politiques sociales locales		30	17	30	Recrutement sur dossier	26/04/2021 au 17/05/2021 (FI) 20/01/2021 au 30/06/2021 (FC)	26/08/2021 au 02/09/2021	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
IAE	Management Sectoriel FI, FC	Management des structures sociales, médicosociales et solidaires		60	28	60	Recrutement sur dossier	26/04/2021 au 17/05/2021 (FI) 20/01/2021 au 30/06/2021 (FC)	26/08/2021 au 02/09/2021	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
IAE	Management Sectoriel FC	Management des organisations en santé		40	20	40	Recrutement sur dossier	20/01/2021 au 15/07/2021	26/08/2021 au 02/09/2021	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.
IAE	Management Sectoriel FOAD	Management et qualité des soins		150	93	150	Recrutement sur dossier	26/04/2021 au 17/05/2021	26/08/2021 au 02/09/2021	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
IAE	Management et administration des entreprises FI		15		15	15	Recrutement sur dossier	26/04/2021 au 17/05/2021	26/08/2021 au 02/09/2021	La commission pédagogique appréciera le profil du candidat (non-gestionnaire), les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet professionnel.
IAE	Management et commerce international FI	Développement international de la PME-PMI	60	30	26	30	Recrutement sur dossier . TOEFL > 79 obligatoire	26/04/2021 au 17/05/2021	26/08/2021 au 02/09/2021	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet professionnel.
IAE	Management et commerce international FI	Franco-américain		30	37	30	Recrutement sur dossier . TOEFL > 79 obligatoire	26/04/2021 au 17/05/2021	26/08/2021 au 02/09/2021	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet professionnel.
IAE	Marketing, vente , FA		30		23	30	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de l'étude du dossier. Seuls les étudiants ayant signés un contrat d'alternance peuvent intégrer la formation. Job dating alternance : avril 2021	11/01/2021 au 20/03/2021	26/08/2021 au 02/09/2021	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.

Composante	Mention	Parcours	Capacité d'accueil néo-entrants en M1 dans la mention rentrée 2020	Capacité d'accueil néo-entrants en M1 dans le(s) parcours types (le cas échéant) rentrée 2020	Effectifs inscrits à la rentrée 2020	Capacité d'accueil de neo-entrants en M1 [néo-entrants = candidats titulaires d'une licence (compatible avec le domaine de la mention de master concernée) + candidats admis sur validation au titre de l'article L. 613-5 du Code de l'éducation (validations d'études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels)] Remarque importante : Les redoublants ne sont pas comptabilisés ici. Il convient cependant de tenir compte de	Modalités de sélection (dossier et/ou entretien, prérequis, concours, ...) Recrutement sur dossier ou Recrutement sur entretien ou Recrutement sur dossier puis entretien pour l'ensemble des candidats ou Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape	Dates d'ouverture et de fermeture de la campagne de recrutement : - dépôt de candidatures	Dates d'ouverture et de fermeture de la seconde campagne de recrutement le cas échéant (en cas de places vacantes) : - dépôt de candidatures	Éléments pris en considération lors : De l'examen du dossier De l'entretien
IAE	Monnaie, banque, finance, assurance FA, FC	Chargé d'affaires entreprises ou institutions	59	18	21	18	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de l'étude du dossier ; les candidats retenus après l'entretien passent ensuite les différentes étapes du recrutement des établissements bancaires qui proposent des contrats d'alternance. Seuls les étudiants ayant signé un contrat d'alternance peuvent intégrer la formation. Job dating alternance : 8 et 9 mars	11/01/2021 au 18/02/2021	A définir en fonction de la première campagne	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
IAE	Monnaie, banque, finance, assurance FI, FA, FC	Responsable de clientèle Pro/Agri		23	26	23	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de l'étude du dossier ; les candidats retenus après l'entretien passent ensuite les différentes étapes du recrutement des établissements bancaires qui proposent des contrats d'alternance. Seuls les étudiants ayant signé un contrat d'alternance peuvent intégrer la formation. Job dating alternance : 8 et 9 mars	11/01/2021 au 18/02/2021	A définir en fonction de la première campagne	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
IAE	Monnaie, banque, finance, assurance FI, FC	Gestion d'actifs, contrôle des risques et conformité		18	15	18	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier, Entretiens prévus fin mars	11/01/2021 au 15/03/2021	26/08/2021 au 02/09/2021	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.

Délibération N°2021-030

Organisation des enseignements de la Licence 3 Gestion Parcours
Management des Entreprises en Formation Initiale (IAE).

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2021

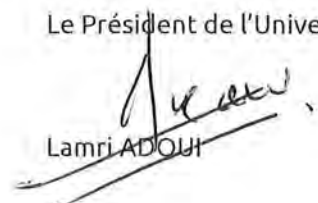
Article unique : Organisation des enseignements de la Licence 3 Gestion Parcours Management des Entreprises en Formation Initiale (IAE).

Le Conseil approuve les organisations des enseignements proposées.

Résultat du vote : Unanimité (32 pour).

Fait à Caen, le 15 mars 2021,

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUJ

Délibération N°2021-031

Modification du calendrier universitaire 2020-2021.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2021**Article unique : Modification du calendrier universitaire 2020-2021.**

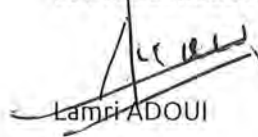
Le Conseil approuve les modifications du calendrier universitaire proposées.

Annexe : Modification du calendrier universitaire.

Résultat du vote : Unanimité (32 pour).

Fait à Caen, le 15 mars 2021,

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI

		1er semestre					2ème semestre							Stage*						
diplôme /année	Intitulé légal de la formation	Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Début des cours	Vacances de Toussaint (le cas échéant)	Fin des cours du 1er semestre	Examens Semestre 1	Début des cours du 2ème semestre	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Fin des cours du 2ème semestre	Examens Semestre 2	Date limite de soutenance des rapports de stages et des mémoires Session 1	Examens Session 2	Date limite de soutenance des rapports de stages et des mémoires Session 2	Stage inscrit dans maquette hors alternance	Durée de stage minimum	Durée de stage maximum	Durée de stage fixe	Date de début de stage	Date limite de fin de stage
M1	Informatique	01/09/2020	01/09/2020		04/12/2020	du 07 au 11/12/2020 05/02/2021	04/01/2021 18/01/2021	Du 22 au 27/02/2021		02/04/2021 09/04/2021	du 06 au 12/04/2021 12 au 16/04/2021		du 07 au 11/06/2021		Facultatif		6 semaines 210h		01/09/2020	09/07/2021

UFR des LANGUES VIVANTES ETRANGERES Année Universitaire 2020/2021

Demande de Modification Calendrier M2 IEI LEA

Demande de Prolongation jusqu'au 3 septembre 2021

(Date initiale : 27 mars 2021)

Argumentaire de la Responsable, Mme Amy Wells :

« En raison de la crise sanitaire, les projets des étudiants M2 IEI sont en retard, notamment les études de cas d'implantation à l'étranger, qui sont faites en partenariat avec les entreprises normandes.

En effet, les étudiants ont besoin de temps pour rencontrer, même de façon virtuelle, les entreprises et réaliser ces études de cas. La plupart des cours se termineront le 26 mars, mais les soutenances des études de cas auront lieu à la fin d'été.

Pour ces raisons, en concertation avec notre gestionnaire de scolarité ainsi que les enseignants concernés, nous demandons une prolongation du calendrier du premier semestre M2 IEI jusqu'au 3 septembre 2021.

Ce changement n'aura bien sûr aucun impact sur le calendrier des stages, et cette prolongation ne concernerait que les études de cas. »

Calendrier universitaire 2020-2021

Site	composante	dipôme /année	Intitulé légal de la formation	Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	1er semestre				2ème semestre								Stage*						
					Début des cours	Vacances de Toussaint (le cas échéant)	Fin des cours du 1er semestre	Examens Semestre 1	Début des cours du 2ème semestre	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Fin des cours du 2ème semestre	Examens Semestre 2	Date limite de soutenance des rapports de stages et des mémoires Session 1	Examens Session 2	Date limite de soutenance des rapports de stages et des mémoires Session 2	stage inscrit dans maquette hors alternance	durée mini	durée maxi	durée fixe	date debut	date limite de fin de stage	
campus 1	UFR Seggat	L1	Économie	le 04/09/2020 à 9h30	07/09/2020	du 26/10/2020 au 30/10/2020	03/12/2020	du 09/12/2020 au 18/12/2020	04/01/2021	du 22/02/2021 au 26/02/2021	du 26/04/2021 au 07/05/2021	01/04/2021	du 07/04/2021 au 23/04/2021	21/05/2021	du 14/06/2021 au 30/06/2021	11/06/2021	oui			100h 3 semaines	à partir du 26/04/2021	20/05/2021 session 1 10/06/2021 session 2	
campus 1	UFR Seggat	L3	Économie	le 04/09/2020 à 14h	07/09/2020	du 26/10/2020 au 30/10/2020	03/12/2020	du 09/12/2020 au 18/12/2020	04/01/2021	du 22/02/2021 au 26/02/2021	du 26/04/2021 au 07/05/2021	01/04/2021	du 07/04/2021 au 23/04/2021 24/04/2021		du 14/06/2021 au 30/06/2021		oui			4 semaines	26/04/2021	28/05/2021	
campus 1	UFR Seggat	L1	Géographie et aménagement	Vendredi 4/09 à 10 h 30 amphi Fremont	lundi 7 / 09 à 8 h 30	du 26/10 au 30/10	Vendredi 4/12	du 7/12 au 18/12	Lundi 4 janvier	22/02 au 26/02	26/04 au 7/05	Vendredi 2/04	6/04 au 23/04		14/06/2021 au 25/06/2021 30/06/2021								
campus 1	UFR Seggat	L2	Géographie et aménagement	Vendredi 4/09 à 14 h 00 amphi Fremont	lundi 7 / 09 à 8 h 30	du 26/10 au 30/10	Vendredi 4/12	du 7/12 au 18/12	Lundi 4 janvier	22/02 au 26/02	26/04 au 7/05	Vendredi 2/04	6/04 au 23/04		14/06/2021 au 25/06/2021 30/06/2021								
campus 1	UFR Seggat	L3	Géographie et aménagement	Vendredi 4/09 à 14 h 00 amphi Fremont	lundi 7 / 09 à 8 h 30	du 26/10 au 30/10	Vendredi 4/12	du 7/12 au 18/12	Lundi 4 janvier	22/02 au 26/02	26/04 au 7/05	Vendredi 2/04	19/04 6/04 16/04/2020 au 23/04		14/06/2021 au 25/06/2021 30/06/2021		non	2 semaines	3 semaines		26/04/2021	10/06/2021	
campus 1	UFR Seggat	L1	Gestion	le 04/09/2020 à 9h30	07/09/2020	du 26/10/2020 au 30/10/2020	03/12/2020	du 09/12/2020 au 18/12/2020	04/01/2021	du 22/02/2021 au 26/02/2021	du 26/04/2021 au 07/05/2021	01/04/2021	du 07/04/2021 au 23/04/2021	21/05/2021	du 14/06/2021 au 30/06/2021	11/06/2021	oui			100h 3 semaines	à partir du 26/04/2021	20/05/2021 session 1 10/06/2021 session 2	
campus 1	UFR Seggat	L3	Gestion Parcours Entrepreneuriat et développement d'affaires		07/09/2020	du 26/10/2020 au 30/10/2020	04/12/2020	10/12/2020	04/01/2021	du 22/02/2021 au 26/02/2021		19/03/2020	24/04/2021 + période du 03/05/2021 au 13/05/2021	21/05/2021	du 14/06/2021 au 30/06/2021		oui	4 semaines	6 semaines		22/03/2021	01/05/2021	
campus 1	UFR Seggat	L3	Gestion Parcours Gestion opérationnelle		07/09/2020	du 26/10/2020 au 30/10/2020	04/12/2020	10/12/2020	04/01/2021	du 22/02/2021 au 26/02/2021		19/03/2020	24/04/2021 + période du 03/05/2021 au 13/05/2022	21/05/2021	du 14/06/2021 au 30/06/2021		oui		6 semaines		22/03/2021	01/05/2021	
campus 1	UFR Seggat	M2	Economie et management publics Option - Chargés d'études économiques	le 07/09/2020 à 13h	07/09/2020	du 26/10/2020 au 30/10/2020	03/12/2020	du 09/12/2020 au 18/12/2020	04/01/2021			06/03/2021	du 8/03/2021 au 12/03/2021	30/06/2021	du 28/06/2021 au 2/07/2021	08/09/2021 08/10/2021	oui	3 mois	6 mois		15/03/2021	31/08/2021 30/09/2021	
campus 1	UFR Seggat	M1	Entrepreneuriat et management de projets parcours Ingénierie des projets entrepreneuriaux		07/09/2020	du 26/10/2020 au 30/10/2020	03/12/2020	du 09/12/2020 au 18/12/2020	04/01/2021	du 22/02/2021 au 26/02/2021		13/03/2021	du 22/03/2021 au 27/03/2021	09/06/2021 30/06/2021	du 06/07/2021 au 08/07/2021	08/09/2021	oui	3 mois	5 mois		29/03/2021	31/08/2021	
campus 1	UFR Seggat	M2	Entrepreneuriat et management de projets parcours Ingénierie des projets entrepreneuriaux		07/09/2020	du 26/10/2020 au 30/10/2020	05/12/2020	du 14/12/2020 au 19/12/2020	04/01/2021			06/03/2021	du 8/03/2021 au 13/03/2021			30/09/2021	oui	4 mois	6 mois		15/03/2021	27/09/2021 24/09/2021	

campus 1	UFR Seggat	M2	Géographie aménagement environnement et développement parcours Environnement	Lundi 14/09 à 9h30 salle AC135	Mardi 15/09 à 9h00 salle AC135	du 26/10 au 30/10	Vendredi 4/12	du 7/12 au 11/12	Lundi 4 janvier	22/02 au 26/02	26/04 au 7/05	12/03/2021 26/03/2021	15/03 au 19/03	14/09/2021 et 15/09/2021	néant	néant	oui	4 mois	5,5 mois	non	lundi 29 mars 2021	lundi 13 sept. 2021
campus 1	UFR Seggat	M2	Géographie aménagement environnement et développement parcours Ruralités en transition	Lundi 14/09 à 9h30 salle AC135	Mardi 15/09 à 9h00 salle AC135	du 26/10 au 30/10	Vendredi 4/12	du 7/12 au 11/12	Lundi 4 janvier	22/02 au 26/02	26/04 au 7/05	12/03/2021 26/03/2021	15/03 au 19/03	14/09/2021 et 15/09/2021	néant	néant	oui	4 mois	5,5 mois	non	lundi 29 mars 2021	lundi 13 sept. 2021
campus 1	UFR Seggat	M1	Management stratégique Parcours Business partner et amélioration continue	05/10/2020 à 9h	05/10/2020	Alternance	31/01/2021	CC intégral	08/02/2021	Alternance	Alternance	19/06/2021	CC intégral		CC intégral Session 2 du 12 au 16/07/21							
campus 1	UFR Seggat	M2	Management stratégique Parcours Business partner et amélioration continue	05/10/2020 à 9h	05/10/2020	Alternance	31/01/2021	CC intégral	01/02/2021	Alternance	Alternance	26/06/2021	CC intégral	14/07/2021	M2 BPAC : Session unique							
campus 1	UFR Seggat	M2	Urbanisme et aménagement parcours Aménagement durable, urbanisme rénové et assistance à maîtrise d'ouvrage	Jeudi 10 septembre 2020 10 h	Lundi 14 septembre 2020 9 h	NON	24-déc	11-12 janvier 2021	Lundi 4 janvier 2021		NON	28-mai-21	14-18 juin 2021	24-sept-21	Lundi 27 septembre 2021	Idem	OUI	4 mois	6 mois		stage "perlé" sur l'année univeristaire	23-sept-21

*** Durée des stages :**

Il s'agit de la durée qui a été fixée dans la maquette de formation lors de la demande d'accréditation.
Cas des stages facultatifs de découverte et d'orientation , la durée maximale est de 6 semaines (cf circulaire université du 15 avril 2015).
Autres stages , la durée maximale est de 6 mois (cf loi du 10 juillet 2014 sur l'encadrement des stages.).
La durée doit être fixée selon les modalités suivantes :

Durée fixe, exemple : la maquette indique un stage de 4 mois. Pour valider sa formation, l'étudiant devra effectuer un stage d'une durée de 4 mois, il ne pourra pas dépasser cette durée.
Durée minimum et maximum, exemple : la maquette indique un stage de 4 mois à 6 mois, l'étudiant devra effectuer un stage de 4 mois minimum pour valider sa formation et de six mois maximum pour valider sa formation.

Date limite de fin de stage :

Les équipes pédagogiques doivent coordonner la durée et les périodes de stages avec les dates de jury d'examen.
La date limite des stages ne pourra être fixée au-delà de la date de soutenance des rapports de stage et des mémoires.
Lorsque le jury a délibéré, il n'est plus possible que l'étudiant puisse encore être en stage puisque sa formation est terminée.
Pour les stages de découverte et d'orientation, la date limite est fixée au 15 juillet pour toutes les formations (circulaire universitaire du 13 avril 2015).

Pour information : Vacances scolaires 2018-2019 (Zone B) :

Vacances de Toussaint : Du samedi 20 octobre au lundi 5 novembre
Vacances de Noël : Du samedi 22 décembre au lundi 7 janvier
Vacances d'hiver : Du samedi 9 février au lundi 25 février
Vacances de printemps : Du samedi 6 au mardi 23 avril
Ascension : Jeudi 30 mai, vendredi 31 mai et samedi 1er juin

INSPE Caen - Demande de modification du calendrier universitaire 2020-21

Site	Composante	Dipôme / Année	Intitulé légal de la formation	Durée du stage si différente de la durée initiale	Date limite de soutenance des rapports de stages et des mémoires Session 1	Date limite des jurys d'examen Session 1	Date limite de soutenance des rapports de stages et des mémoires Session 2	Date limite des jurys d'examen Session 2
CAEN	Inspé Caen	Master 2	Master Métier de l'enseignement, de l'éducation et de la f. pratiques et Ingénierie de la f. MEEF P. Médiation culturelle M2INM_211	3 mois minimum	09/09/2021	20-sept-21	09/12/2021	15/12/2021
CAEN	Inspé Caen	Master 2	Master Métier de l'enseignement, de l'éducation et de la f. MEEF pratiques et ingénierie de la formation Voyages, séjours et mobilités scolaires et éducatifs M2INM_214	4 mois minimum	25/06/2021	06-juil-21	09/12/2021	15/12/2021

Motifs de demande de modification du calendrier universitaire 2020-2021 :

Master Métier de l'enseignement, de l'éducation et de la f. pratiques et Ingénierie de la f. MEEF P. Médiation culturelle M2INM_211	Demande de changement des dates de session 2, pour prévenir l'éventualité que certains M2 ne puissent faire leur stage qu'au 2ème semestre civil 2021 en raison des difficultés à trouver un stage dans cette période compliquée : dans un souci d'harmonisation de la demande, mêmes dates de session 2 demandées que le parcours Voyages, séjours et mobilités scolaires et éducatifs
Master Métier de l'enseignement, de l'éducation et de la f. MEEF pratiques et ingénierie de la formation Voyages, séjours et mobilités scolaires et éducatifs M2INM_214	Demande de changement des dates de session 2, pour prévenir l'éventualité que certains M2 ne puissent faire leur stage qu'au 2ème semestre civil 2021 en raison des difficultés à trouver un stage dans cette période compliquée : dans un souci d'harmonisation de la demande, mêmes dates de session 2 demandées que le parcours Médiation culturelle.

diplôme /année	Intitulé légal de la formation	1er semestre					2ème semestre							Stage*						
		Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Début des cours	Vacances de Toussaint (le cas échéant)	Fin des cours du 1er semestre	Examens Semestre 1	Début des cours du 2ème semestre	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Fin des cours du 2ème semestre	Examens Semestre 2	Date limite de soutenance des rapports de stages et des mémoires Session 1	Examens Session 2	Date limite de soutenance des rapports de stages et des mémoires Session 2	Stage inscrit dans maquette hors alternance	Durée de stage minimum	Durée de stage maximum	Durée de stage fixe	Date de début de stage	Date limite de fin de stage
M1	Sciences de la mer parcours Exploitation des ressources vivantes cotières	14/09/2020	14/09/2020		11/12/2020	du 04/01/2021 au 08/01/2021	11/01/2021	22/02/21 au 28/02/21		26/03/2021	du 29/03 au 02/04/2021	18/06/2021	du 28/06/2021 au 2/07/2021		Oui	8 semaines 280h		8 semaines 280h	06/04/2021	07/06/2021

Site	Composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	1er semestre					2ème semestre							Stage*						
				Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Début des cours	Vacances de Toussaint (le cas échéant)	Fin des cours du 1er semestre	Examens Semestre 1	Début des cours du 2ème semestre	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Fin des cours du 2ème semestre	Examens Semestre 2	Date limite de soutenance des rapports de stages et des mémoires	Examens Session 2	Date limite de soutenance des rapports de stages et des mémoires	Stage inscrit dans maquette hors alternance	Durée de stage minimum	Durée de stage maximum	Durée de stage fixe	Date de début de stage	Date limite de fin de stage
Campus 2	UFR des Sciences	L3	Mécanique	01/09/2020	01/09/2020		18/12/2020	CC	04/01/2021	Du 22 au 27/02/2021		16/04/2021	CC	07/06/2021	Du 22/06 au 30/06/2021		Oui	1 mois			01/09/2020	04/06/2021
Campus 2	UFR des Sciences	L3	Mécanique	01/09/2020	01/09/2020		18/12/2020	CC	04/01/2021	Du 22 au 27/02/2021		23/04/2021	CC	07/06/2021	Du 22/06 au 30/06/2021		Oui	1 mois			01/09/2020	04/06/2021

Délibération N°2021-032

Subventions sur le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2021

Article unique : Subventions sur le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

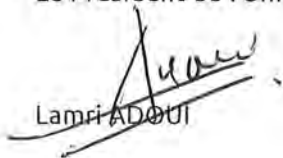
Le Conseil approuve les subventions proposées.

Annexe : Tableau des subventions.

Résultat du vote : Unanimité (32 pour).

Fait à Caen, le 15 mars 2021,

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUL

Association	Objet de la manifestation	Date projet	Montant demandé (en €)	Montant proposé (en €)	note
L'Art Regnait	Court métrage : « Ma Chère Clarisse »	En 2021	1 500,00 €	1 500,00 €	
AESFC (Association des étudiant.e.s Sages-Femmes de Caen)	Distribution de produits hygiéniques réutilisables aux étudiants en santé	En 2021	2 137,00 €	2 137,00 €	Sous réserve de convention d'association étudiante
Lex Cadomus	Concours d'éloquence	Le 27 février	350,00 €	350,00 €	
Lex Cadomus	Hiver en résidence	mi février	1 500,00 €	Report	
FCBN (Fédération Campus Basse-Normandie)	Le mois de la culture	en mars 2021	1 550,00 €	1 125,00 €	
AD GEA Cherbourg	Forum Mobilité Électricité Hydrogène	Le 19 mars 2021	1 000,00 €	Report	
AD GEA Cherbourg	Les Innoviales	04 et 05 février 2021	800,00 €	600,00 €	
Association droits fondamentaux	Concours internationaux	Du 23 au 26 mars et du 3 au 10 avril	1 000,00 €	1 000,00 €	
TOTAL SUBVENTIONS			9 837,00 €	6 712,00 €	